

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31/11/2018 s'est réuni le jeudi 8 novembre 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange (à partir du point n° 18), Monsieur Kadir Mebarek, Madame Patricia Astruc-Gavalda, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand (à partir du point n° 5), Monsieur Anthony Lemond, **Adjoints**

Monsieur Xavier Luciani, Monsieur Jean-Claude Coulleau, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana (à partir du point n° 4), Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah (à partir du point n° 9), Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Valérie Vernin, Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Madame Ségolène Durand (du point n° 1 au point n° 4 inclus), Madame Andrianasolo Rakotomanana (jusqu'au point n° 3 inclus), Monsieur Mourad Salah (jusqu'au point n° 8 inclus), Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Alexandra Duverne, Madame Jennifer Milbine, Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel (jusqu'au point n° 17 inclus), Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Josette Chabane a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude Coulleau, Madame Chrystelle Marosz a donné pouvoir à Madame Renée Wojeik, Madame Bénédicte Monville De Cecco a donné pouvoir à Monsieur Claude Bourquard.

SECRETAIRE :

Monsieur Henri Mellier

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Dans l'ordre du tableau, il s'agit de Monsieur Mellier.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Henri MELLIER en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez des observations sur ce compte-rendu ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Ce n'est pas une observation me concernant, mais vous concernant, vous, Monsieur le Maire, page 47, ligne 10, il y a une petite erreur de frappe. Il y a marqué « don con prend acte », je propose qu'on écrive « donc on ». Ce n'est pas très élégant d'avoir laissé ça.

Monsieur Vogel : Merci de veiller sur moi.

Monsieur Bourquard : Sur l'ensemble.

Monsieur Vogel : OK. C'est bon ?

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 27 septembre 2018.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez des observations sur ce compte-rendu ? Non. Le Conseil prend acte.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.

4 - CONVENTION CONSTITUTIVE DU RELAIS D'ACCÈS AU DROIT COMMUN AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE ET AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Monsieur Vogel : Donc vous savez que nous avons inauguré, le 05 décembre 2017, Mairie Plus qui regroupe l'ensemble des services à la population et l'Espace famille, en face, sur le parking Lebarbier. L'idée, c'était de simplifier les démarches des habitants. Dans ce cadre, on a négocié un partenariat, avec le Tribunal de Grande Instance et le Tribunal Administratif de

Melun, pour ouvrir un Relais d'Accès au Droit. C'est la première fois que les juridictions administratives et les juridictions civiles ouvrent un relais d'accès au droit commun, donc ce n'est pas mal puisque ça va satisfaire l'ensemble des besoins. Ce Relais d'Accès au Droit est une permanence ouverte par un conciliateur de justice, qui a donc pour mission de régler l'ensemble des différends qui lui sont soumis ; donc c'est une justice simple et plus proche des citoyens. Et puis d'autres acteurs vont se joindre à lui, notamment dans le cadre de tous les conflits qui peuvent survenir entre les habitants et l'administration au sens large – par exemple, les conflits pour les cartes de stationnement des personnes handicapées, le RSA -- les personnes de Pôle Emploi, le Trésor Public, l'Aide aux Victimes grâce à la présence décentralisée de médiateurs, d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice. C'est ça l'idée. On ne peut que se féliciter que les deux juridictions aient décidé de venir enrichir les services que nous mettons à la disposition de la population dans Mairie Plus. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : C'est une question annexe, parce que, bien sûr, on ne peut qu'approuver une telle démarche d'accès au droit. C'est la question qui est posée sur les difficultés, non pas de médiation, mais d'environnement scolaire complexe. Ça nous arrive aussi à Melun, on peut le dire. On a vu qu'il y a tout un débat national sur ces sujets de respect entre les élèves, dû aux professeurs, dû aux enseignants, ça paraît important. Quelles actions envisagez-vous dans un cadre scolaire – là, je parle plutôt collège / Lycée, mais ça peut arriver dès l'école primaire – pour ne pas simplement être dans les logiques de règlement intérieur mais aussi de rappel à la loi par, notamment, le Procureur de la République ou son substitut, quand tel ou tel aspect est signalé ? Bref, quelle articulation avec l'Education Nationale ? On sait pertinemment, sans stigmatiser aucun lycée, qu'il y a pu y avoir des problèmes dans un certain nombre d'établissements scolaires de Melun, de violence par exemple, mais pas seulement. Donc là, il y a les sujets d'ordre pénal, classique, et puis il a les sujets qui relèvent exactement de ce dont on parle, et pas seulement justice civile ou administrative, mais aussi, j'allais dire, qu'on aille de l'incivilité jusqu'à quelque chose qui relève du pénal.

Monsieur Vogel : On a mis en place, au niveau de la CAMVS, toute une série de dispositifs. Dans le cadre du CISPD, des travaux d'intérêts généraux si l'on repère des cas d'indiscipline – vous savez qu'au CISPD sont présents les représentants de l'Académie pour les lycées, parce que, vous avez raison, c'est spécialement là que le problème se pose. On a mis en place un plan de persévérance scolaire pour les élèves qui se font renvoyer de leurs écoles, pour qu'ils ne restent pas comme ça, dans la nature – une association s'occupe d'eux, les encadre, et leur donne des cours de soutien scolaire dans les matinées, des cours de civisme les après-midis, et ils les font déjeuner avec les encadrants pour leur réapprendre le vivre en commun. Donc on a mis en place, mais pas au niveau de la mairie, au niveau de l'Agglomération, une série de choses qui commencent à fonctionner, à faire leur effet.

Monsieur Kalfon : Est-ce qu'on peut vous poser une question annexe sur ce sujet-là, et sur d'autres ? On avait dit, au moment d'un certain nombre d'évènements malheureusement qui ont trait aux transports publics, qu'on allait mettre en place un certain nombre de structures de suivi de la délinquance, avec le Procureur, impliquant les collectivités locales. On n'a jamais eu vraiment de bilan de cette structure qui se mettait en place. A l'époque, nous n'étions pas en position de vous demander un bilan chiffré, c'est bien normal, mais je pense qu'à ce stade, cela nous intéresserait beaucoup d'avoir un tel bilan. Est-ce que c'est possible ? Alors, c'était au niveau de l'Agglomération, mais après tout, on va finalement observer au Conseil Municipal de Melun un bilan chiffré de la SPL, alors pourquoi pas un débat en Conseil Municipal sur ce point avec un bilan chiffré ? Je pense que ce serait bien que le Conseil

Municipal puisse s'en saisir. Parce que, nous, on a le pouvoir d'interpellation, vous, d'exécution, mais l'action publique c'est aussi le suivi de ce qu'on peut mettre en place.

Monsieur Vogel : Mais il y a une assemblée générale qui se réunit dans le cadre du CISPD, où ce bilan est fourni. Et puis, vous savez qu'on a mis en place la police intercommunale des transports, qui va être opérationnelle au mois de mars 2019, pour régler tous les différends qui pourraient intervenir dans le cadre des transports publics, et en particulier sur le réseau Mèlibus. On peut passer au vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention ci- annexé.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du Relais d'Accès au Droit commun au Tribunal de Grande Instance et au Tribunal Administratif de Melun, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

5 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CERCLE DES NAGEURS MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Vogel : C'est une association qui existe à Melun depuis 1970. Ils ont été très handicapés à la suite des inondations de 2016 et de 2018. La piscine a dû subir toute une série de travaux de rénovation / réhabilitation. Donc, le club a été très pénalisé puisqu'il n'a pas pu fonctionner et il a des problèmes de trésorerie qui sont posés pour la saison 2018 -2019. Il est donc proposé que le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle pour le club de natation d'un montant de 15 000 euros. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Pardon, mais pour nos collègues, et pour moi-même parce que j'ai parfois la mémoire qui flanche, quelle est la répartition de la subvention exceptionnelle entre la CAMVS et la Mairie de Melun pour le Cercle des Nageurs ?

Monsieur Vogel : Il n'y a pas de subvention de la CAMVS.

Monsieur Kalfon : Question suivante alors. On connaît la situation délicate, vous venez de la rappeler, mais pourquoi simplement impacter le budget de la commune plutôt que celui de la CAMVS alors que le Cercle des Nageurs a une vocation intercommunale ?

Monsieur Vogel : Pour l'instant, le Cercle des Nageurs n'a pas de vocation intercommunale, de fait, puisqu'il est ouvert à tout le monde.

Monsieur Kalfon : Comment s'appelle-t-il déjà ?

Monsieur Vogel : Oui, ça s'appelle Cercle des Nageurs Melun Val de Seine, mais la CAMVS ne gère que le club d'escrime. Ce n'est pas un club de niveau communautaire. C'est vraiment Ville.

Monsieur Kalfon : Bon, ok.

Monsieur Vogel : Je propose qu'on passe au vote. Pardon, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui, je crois me souvenir que le Conseil régional avait envisagé des fonds d'aide suite aux inondations. Est-ce que le Cercle des Nageurs pourrait y postuler ? Et est-ce que la Ville pourrait le soutenir dans cette démarche auprès du Conseil Régional ?

Monsieur Vogel : C'est pour des collectivités publiques, pas pour des associations privées. Donc, je propose qu'on passe au vote.

Monsieur Bourquard : Attendez, Monsieur le Maire. Un certain nombre d'entreprises ont été indemnisées. Elles font partie du secteur privé, tout comme les associations. Elles relèvent du même droit privé. Donc je ne vois pas pourquoi elles seraient exclues de ce fonds de soutien.

Monsieur Kalfon : Techniquement, il n'y a pas de sujet. Un club, une association sportive, peut recevoir une subvention directe de la Région. Là, il n'y a pas d'interdiction juridique. Donc la question, me semble-t-il, de Claude Bourquard est fondée, même si, ne pinaillons pas, s'il y a besoin que la mairie soutienne, cela paraît normal.

Monsieur Vogel : Alors, ce que je peux vous répondre, c'est qu'ils n'en ont pas obtenu. Je ne sais pas s'ils ont fait un dossier ou pas. En tout cas, s'il était possible d'en obtenir, bien sûr, la mairie soutiendrait leur dossier. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder à l'association Cercle des Nageurs Melun Val de Seine, une subvention exceptionnelle, pour la saison 2018/2019, d'un montant de 15 000 euros.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018, chapitre 65, article 6574.

**6 - RETROCESSION PAR LA SNC LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS DES PARCELLES CADASTREES SECTION BC N° 453, N° 471, N° 472, N° 487, N° 516, N° 517, N° 520, N° 521, N° 522, N° 524, N° 525, N° 528, N° 541, N° 542 D'UNE CONTENANCE DE 6 894 M² DE LA ZAC GRUBER
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Millet : Alors, il s'agit en fait d'une régularisation puisqu'il s'agit de la voirie du quartier Grüber, construit sur l'emplacement de l'ancienne brasserie Grüber. Les voies en question sont déjà entretenues par la Ville et il s'agit de régulariser cette situation donc la SNC va céder pour l'euro symbolique les terrains en question à la Ville de Melun qui en assurera, bien sûr, l'entretien. Donc, il s'agit d'acter ce qui est une formalité et de désigner Maître Truffet comme notaire de l'opération.

Monsieur Vogel : Question ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de la SNC Les Nouveaux Constructeurs, les parcelles cadastrées section BC n° 453, n° 471, n° 472, n° 487, n° 516, n° 517, n° 520 (prochainement parcelle cadastrée section BC n° 555 et n° 556), n° 521, n° 522, n° 524, n° 525, n° 528, n° 541 et n° 542 d'une contenance d'environ 6 894 m², au prix de 1 euro.

DECIDE d'affecter ces parcelles à un usage de voirie communale et de les classer par conséquent dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Eric Truffet, Notaire à Melun, 3 boulevard Gambetta, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre ont été pris en charge par la SNC Les Nouveaux Constructeurs.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018.

7 - CRÉATION DE TROIS SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS AU PROFIT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AD N°278 SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 275

Monsieur Millet : Alors, il s'agit du bâtiment situé 28 et 30 avenue Pompidou, que la Ville a vendu par appartement, tout en conservant deux logements, pour les gardiens du gymnase et du groupe scolaire. L'un des acheteurs a, pour des raisons familiales, décidé de ne pas donner suite. Comme il y avait une liste d'attente, et bien il vous est proposé de substituer à cet acheteur le premier de la liste d'attente qui est d'accord pour acheter.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création de trois servitudes de passage de canalisations (eaux usées, eaux pluviales et chauffage) sur la parcelle cadastrée section AD n° 275, le fonds servant, au profit de la parcelle cadastrée section AD n° 278, le fonds dominant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents, y compris les conventions nécessaires à la réalisation de cette opération.

PRECISE que ces servitudes sont réelles et perpétuelles et se transmettent aux propriétaires successifs à la fois du fonds servant et du fonds dominant.

**8 - SCHEMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL
ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2017.11.8.174 DU
16 NOVEMBRE 2017**

**CESSION D'UN APPARTEMENT SITUE 30 AVENUE GEORGES POMPIDOU A
MELUN**

APPARTEMENT N° 06 - 2EME ETAGE GAUCHE - F2

AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Millet : Excusez-moi, j'ai inversé deux délibérations. Alors, on considère que la délibération 8 a été votée et on va passer à la 7, qui concerne la création de servitude de passage. Il s'agit du même bâtiment, c'est pour ça que ça m'avait un peu troublé. Vous savez que ce bâtiment est chauffé par la Ville, donc il continuera à l'être mais bien sûr avec un compteur de chaleur qui permettra de facturer à la nouvelle copropriété le coût du chauffage. Et puis, il y a également des canalisations d'eaux usées et d'eau de pluie. Il s'agit là d'établir des servitudes de passage de canalisations, sachant que le fond dominant appartient au domaine privé de la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Bien, pas de questions ? Monsieur Kalfon ?

Monsieur Kalfon : Sur ce sujet, il n'y a pas de questions. Par contre, sur le switch, moi j'étais sur la 7 et pas sur la 8. Et sur la 8, j'ai un certain nombre de questions. On a voté de manière TGV et je n'ai pas eu le temps. Il est indiqué la rétractation d'un candidat, et qu'un nouveau candidat – je n'ai même pas besoin de donner son nom, c'est indiqué dans la délibération – s'est porté acquéreur d'un appartement de type F2 pour 53 000 euros. Est-ce qu'il y a une évaluation des Domaines, parce que ça ne me semble pas très élevé ? Je vous le dis très nettement.

Monsieur Millet : Bien entendu qu'il y a eu une évaluation des Domaines. Par ailleurs, j'avais, en son temps, communiqué à Monsieur Bourquard qui m'avait demandé des références de ventes d'appartements du même type sur les Hauts de Melun et nous sommes effectivement dans les prix du marché. Alors, il y a eu quelques fois des variations, mais nous restons toujours dans la même fourchette, selon l'état de l'appartement. Il est évident que certains appartements avaient été rénovés, avaient en particulier eu l'électricité refaite, et ils sont donc vendus un peu plus cher que des appartements comme celui dont on parle aujourd'hui où l'électricité est à refaire. Sachant que la Ville n'est pas intervenue dans les appartements vendus, mais est intervenue dans les parties communes pour les remettre aux normes électriques, et est intervenue pour assurer l'étanchéité des pignons, et l'étanchéité au niveau toiture, en particulier au voisinage des souches de cheminée.

Monsieur Vogel : Ok. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Une confirmation. Au niveau du budget. La ligne budgétaire qui correspond aux travaux dans ce bâtiment, c'est les parties communes d'après ce que je comprends.

Monsieur Millet : Pardon ?

Monsieur Bourquard : Au niveau du budget, vous avez une ligne travaux sur 2018 sur ces bâtiments. La confirmation, c'est : les travaux portent bien sur les parties communes ?

Monsieur Millet : Oui.

Monsieur Bourquard : D'accord.

Monsieur Millet : Sauf une exception, je vais être complet, sauf la Fédération Départementale de Handball qui a acheté deux appartements et souhaitait faire communiquer ces deux appartements ; donc pour ne pas que ça pose de problème par la suite, la Ville a procédé à la communication au travers d'une cloison. Mais ça a été facturé dans le prix de vente.

Monsieur Kalfon : Il y a des annexes avec une évaluation des Domaines, mais je ne retrouve pas mes petits puisqu'on voit un appartement T3 de 58 m², ce n'est pas celui-là. Et le prix des Domaines, d'après le tableau, c'est plutôt 1 800 euros du m², on n'est pas à 1 000 euros le m².

Monsieur Millet : 1 800 euros ? Non, écoutez

Monsieur Kalfon : On va poser la question autrement. Quelle est l'évaluation des Domaines, parce que moi je ne l'ai pas ? On a une annexe du Ministère des Finances, Avis du Domaine sur la Valeur Vénale, c'est une pièce jointe, je l'ai sous les yeux, et pardon mais les tableaux ne font pas état de 1 000 euros le m². Je ne suis pas en train d'inventer. Je prends juste le dossier que vous nous avez fourni. J'aimerais savoir d'où sort cette évaluation. Et tout l'immeuble est évalué à 1 800 euros du m². Donc je comprends que des gens aient pu faire défaut, mais entre 1 800 et 1 000 euros, il y a un delta très important donc je voudrais avoir une réponse.

Monsieur Mebarek : Je pense qu'il faut déduire de ces 1 800 euros le coût des rénovations qui figure sur la colonne d'à-côté. C'est ça en fait.

Monsieur Millet : Il y a des appartements, en particulier au hand, qui ont été vendus à ce prix-là. Mais vous avez des appartements où il n'y a plus de cuisine par exemple, donc on a fait un rabais, forcément.

Monsieur Kalfon : C'est bon, j'ai eu ma réponse.

Monsieur Vogel : OK. On passe à la délibération 9.

Monsieur Kalfon : On vote peut-être.

Monsieur Vogel : On n'avait pas voté ? On avait voté sur la délibération 8, on vote sur la 7. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Et du coup, on vote sur la 8. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Les deux sont adoptées.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2017.11.8.174 en date du 16 novembre 2017 autorisant la cession de l'appartement à Monsieur Rachid Kameche.

AUTORISE la cession d'un appartement de type F2 d'environ 53.08 m² situé au 2^{ème} étage à gauche du 30 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée section AD n° 278 pour partie, au prix de 53 000 euros net vendeur.

DECIDE que cette cession sera formalisée, après la levée des conditions suspensives éventuelles, par un acte authentique de vente, au profit de Monsieur et Madame Kerzazi.

DESIGNE Maître Pierre-Alain Le Gal, Notaire à Melun - 3 place Chapu, en tant que notaire rédacteur de l'acte ou en tant que notaire associé dans le cas où l'acquéreur désignerait son propre notaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer une promesse de vente et un acte de vente, ainsi que tous documents se rapportant à cette cession.

DECIDE que les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur et Madame Kerzazi et Monsieur Rachid Kameche.

9 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "MELUN VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT" (SPL) POUR L'EXERCICE 2016 ET POUR L'EXERCICE 2017

Madame Tixier : C'est le rapport d'activités de la SPL pour l'exercice 2016. Vous savez que la Société Publique Locale (SPL) « Melun Val de Seine Aménagement » a été créée le 23 avril 2013. La Ville de Melun détient 0,78% du capital social de la SPL. Le rapport de gestion établi pour le Conseil d'Administration de la SPL concerne les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017. Ce rapport permet de retracer l'activité de la SPL au cours de l'exercice précédent. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement. Merci.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Oui, sur la question de la SPL qui fait l'objet, avec beaucoup de mes collègues, n'est-ce pas, de débats au Conseil Communautaire, je crois qu'il faut qu'on se parle avec beaucoup de franchise, et peut-être même dans un esprit constructif – on peut toujours rêver, on est à la veille des fêtes de Noël et du Nouvel An. La SPL, ça ne marche pas, ça coute cher, et je pense que la décision sage – je parle autant à Louis qu'à Vogel, c'est-à-dire autant au Président de la CAMVS qu'au Maire de Melun, dont la Ville est actionnaire – si un jour on n'a pas envie d'éponger les pertes de la SPL, à un moment donné, il faut savoir dire stop à quelque chose qui ne fonctionne pas. Une SPL, ça a vocation à être assistance à maîtrise d'ouvrage sur un certain nombre d'opérations. On constate que, y compris dans notre capacité à placer notre SPL comme assistance à maîtrise d'ouvrage sur un certain nombre d'opérations, on se voit contrecarrer par l'Etat – pour des raisons d'intérêt qui lui sont propres, mais peut-être aussi parce qu'il a un autre regard sur les dysfonctionnements de la SPL qui sont connus de tous – qui le pousse à imposer son Etablissement Public d'Aménagement de Sénart plutôt que la SPL. La situation critique financière de la SPL a conduit à injecter, je crois, un montant de 500 000 euros en son sein. Or, il s'agit bien d'une société qui agit comme une entreprise qui doit avoir un bilan de gestion. Bref, cette société ne fonctionne pas. Il y a eu des problèmes importants de personnel puisque l'ancien directeur qui

est parti en retraite était lui-même défrayé de manière très importante pour faire des aller-retours avec la ville de Montpellier – d’ailleurs on peut noter que c’est très bien le travail à distance mais ça peut poser un certain nombre de difficultés. Tout ce qui devrait être la valeur ajoutée d’une Société Publique est un problème. Donc, je le dis avec beaucoup de calme, mais aussi, et bien sûr ce sera porté à la connaissance des habitants de Melun et au Compte-Rendu, je vous le demande comme, finalement, chaque Melunais peut le demander, d’arrêter les frais ; ou alors de nous expliquer parce que nous ne comprenons pas quelle est votre stratégie pour sortir la SPL de l’ornière dans laquelle vous l’avez placée. Alors, je sais bien que ce sera difficile pour vous de nous expliquer ça de manière claire avec des pièces comptables à l’appui, puisque celui qui était administrateur, je vais nommer Jean-Pierre Guérin, qui demandait un certain nombre d’éléments comptables au regard d’une situation qui, d’un point de vue macro, est finalement tout à fait préjudiciable et traduit de grandes difficultés, n’a pu obtenir les pièces suffisantes pour que, en transparence, nous gérions cet objet. Alors, à moins que vous ayez une vision assez privatisée de cet objet-là, mais je le rappelle, il s’agit d’une société publique locale et non pas la société privée de la Majorité Val de Seine et Melunaise, et bien il est temps de faire la transparence sur les chiffres car ils n’y sont pas, et sur la stratégie. Nous ne voyons pas clair sur votre stratégie, et là je pense à tous les marchés de maîtrise d’ouvrage, tous les marchés qui sont ceux d’une vocation classique d’une SPL. Expliquez-nous, mais nous ne serons pas en mesure d’approuver ce rapport d’activités parce que les éléments sont manquants et parce que nous vous interpellons très souvent sur ce sujet-là, et nous n’avons pas les réponses à nos questions, et nous le disons, très publiquement, tout cela va se terminer très mal si perseverare diabolicum, si vous préférez persévérer dans l’erreur que sortir pour le bien public de l’Agglomération, des citoyens de Melun Val de Seine et des habitants de Melun. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon, vous avez raté un morceau du film parce que vous n’étiez pas présent à un certain nombre de séances de Conseil communautaire. Nous avons eu un très long débat, sur justement la situation de la SPL, la stratégie de la SPL, en présence de la nouvelle Directrice Générale de la SPL. Et on s’est amplement expliqué là-dessus, et on a voté, donc...

Monsieur Kalfon : Enfin, ce n’est pas une chambre d’enregistrement un Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : Tous les conseillers communautaires sont parfaitement au courant.

Monsieur Kalfon : Je ne crois pas, pour en avoir eu un certain nombre au téléphone.

Monsieur Vogel : Vous, vous ne pouvez pas être au courant puisque vous n’étiez pas là, hein.

Monsieur Kalfon : A part les arguties...

Monsieur Vogel : Mais ce ne sont pas des arguties, vous n’étiez pas là !

Monsieur Kalfon : Votre réponse n’est pas du tout....

Monsieur Vogel : Je n’ai pas fini de répondre.

Monsieur Kalfon : Ah d’accord. Mais prononcez-vous sur le fond !

Monsieur Vogel : On ne va pas éternellement recommencer les mêmes débats parce que

Monsieur Kalfon n'est pas là, hein.

Monsieur Kalfon : Là, c'est le Conseil Municipal. Alors vous le respectez ou vous ne le respectez pas ? Si ça vous ennuie d'être Président de la CAMVS et Maire de Melun, personne ne vous force à cumuler les deux fonctions.

Monsieur Vogel : Pourquoi vous vous énervez ? Vous n'étiez pas aux séances de Conseil Municipal non plus. Alors, est-ce que je peux répondre tranquillement ? C'est quand même bien de savoir qu'on a eu un long débat, et, contrairement à ce que vous dites, tout a été exposé.

Monsieur Kalfon : Je ne crois pas. Mes collègues n'ont pas le même sentiment que vous, voilà.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas la peine de vous énerver comme ça, restez calme. On s'est couché à 1h00 du matin parce que le débat a duré une heure.

Monsieur Kalfon : En fait, je le rappelle, ici c'est le Conseil Municipal de Melun. Il y a un projet de rapport d'activités. Et il y a des collègues qui ne sont pas conseillers communautaires et qui ont le droit à un vrai rapport d'activités que vous refusez de faire.

Monsieur Vogel : Vous êtes dans la polémique.

Monsieur Kalfon : Oui, bien sûr. Mais je ne suis pas dans la polémique.

Monsieur Vogel : On n'est quand même pas tous là à attendre que vous daigniez nous adresser la parole.

Monsieur Kalfon : Ne mettez plus les points à l'ordre du jour alors à ce moment-là. Si vous considérez que ça a déjà été fait ailleurs et que ça vous ennuie de répéter ce que le Président de l'Agglomération a dit.

Monsieur Vogel : Ca ne m'ennuie pas.

Monsieur Kalfon : Bah alors dites-le.

Monsieur Vogel : Bon, alors, deux points. D'abord, est-ce que vous avez compris qu'il y avait une nouvelle direction. Ca, vous l'avez compris ?

Monsieur Kalfon : Ca ne m'a pas échappé, arrêtez. Je ne suis pas votre élève, vous n'êtes pas mon professeur.

Monsieur Vogel : Pas du tout, j'ai plutôt l'impression que c'est vous qui êtes le professeur.

Monsieur Kalfon : Non mais il y a un point qui est à l'ordre du jour.

Monsieur Vogel : Et auquel je m'appête à répondre. Moi, je ne vous ai pas interrompu quand vous avez parlé. Est-ce que vous pouvez vous taire deux minutes ?

Monsieur Kalfon : Rentrons sur le fond.

Monsieur Vogel : Mais, arrêtez de me donner des... qui est le professeur là ? C'est vous ou c'est moi ? Je viens de vous dire qu'on a une nouvelle directrice, et contrairement à ce que vous dites, il ne faut pas juger la SPL par rapport aux agissements du directeur précédent puisqu'on a créé une nouvelle direction, on a changé les statuts, on a donné de l'argent à la SPL et la SPL a présenté son carnet de commandes. Et le désendettement diminue. Mais vous n'étiez pas là. Je n'ai pas les dossiers ici, par définition.

Monsieur Kalfon : Donc j'ai des questions précises. Pourquoi, sur le Pôle Gare ce n'est pas la SPL qui a assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Vogel : D'abord, l'EPA de Sénart n'est pas encore compétent pour intervenir sur le Pôle Gare, alors il n'y a que vous qui le sachiez, ça. Donc c'est complètement faux. L'EPA de Sénart n'est pas compétent aujourd'hui pour intervenir sur le Pôle Gare. Et si jamais l'EPA de Sénart était compétent pour intervenir sur le Pôle Gare, ce ne serait pas à titre exclusif. Ça laisserait donc une place à la SPL. Donc pour l'instant vous êtes complètement à côté de la plaque.

Monsieur Kalfon : Non.

Monsieur Vogel : Mais si, si, vous pouvez me croire. Je vous réponds sur le fond.

Monsieur Kalfon : Le fond, c'est peut-être des éléments....

Monsieur Vogel : ... que vous ne connaissez pas mais renseignez-vous. Voilà.

Monsieur Kalfon : Mais c'est incroyable.

Monsieur Vogel : C'est incroyable, voilà. Mais ce n'est pas la peine de dire ici des choses qui sont des contre-vérités.

Monsieur Kalfon : Non, mais les choses sont très simples. Soit on a un rapport d'activités – et ce n'est pas juste une délibération de vingt lignes, qu'on lit, et quand on demande un certain nombre d'explications chiffrées, et je peux le reprendre. Puisque vous jugez que c'est trop polémique. Il y a eu un problème d'endettement de la SPL. Il y a eu 500 000 euros d'argent public qui sont rentrés. Votre réponse sur la fin du mandat qui a été donné à l'ancien directeur, c'est une forme de reconnaissance qu'il y a eu un problème d'animation stratégique par ce directeur. Vous l'avez remplacé. Il y a une certaine clarté quant à le dire. Et bien nous sommes intéressés sur le désendettement, sur le carnet de commandes, et pas seulement avec un discours impressionniste mais avec des données chiffrées. Ou alors n'inscrivez pas – mais vous en avez l'obligation – ce point à l'ordre du Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : D'accord. Par contre, l'ancien directeur est parti à la retraite, tout simplement.

Monsieur Kalfon : Tout le monde sait ce qu'il en est, et vous avez pratiquement avoué la réalité de sa mauvaise gestion, raison pour laquelle il a été remercié. Tout le monde le sait.

Monsieur Vogel : Il n'a pas été remercié, ça c'est faux aussi. Il est tout simplement parti à la retraite. Je propose qu'on passe au vote. Vous pouvez très bien ne pas le voter. Monsieur Bourquard, pardon.

Monsieur Bourquard : Alors, moi, le seul constat que je fais, et je l'ai d'ailleurs déjà dit au Conseil Communautaire où j'étais présent.

Monsieur Vogel : Voilà. Et où il y a eu un long débat.

Monsieur Bourquard : Oui. Le fait est, c'est que ce rapport était, quand il nous a été présenté, et est toujours, indigent.

Monsieur Vogel : Indigent. Là c'est le contraire.

Monsieur Bourquard : Il ne peut pas être accepté tel quel puisque aucun élément financier n'y figure. Les éléments financiers qui y figurent sont rares et absolument pas identifiés ni certifiés. Un certain nombre de choses nous seraient nécessaires. Et en tant qu'élu responsable, je me permets de demander, Monsieur le Maire, à ce que me soient communiqués les rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017, de façon à ce que je puisse vérifier les commentaires des commissaires aux comptes, dont certains sont extrêmement inquiétants. Là-dessus, je vous pose une question, sur ces commentaires. L'un des commentaires fait état d'une perte de 50 % du capital. Imaginez-vous si vous dites ça au sein d'un conseil d'administration d'une entreprise, ou d'une association. C'est énorme. C'est inacceptable. Et quand vous me dites que le directeur n'est pas licencié, mais dans n'importe quelle entreprise il serait mis à pied tout de suite. C'est incompréhensible. Deuxième chose. Que signifient ces histoires d'actions ? Au travers d'une ligne d'un commentaire d'un commissaire aux comptes, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'actions a été augmenté ou diminué, mais qu'en plus le personnel serait titulaire d'un certain nombre d'actions. J'ai lu le rapport.

Monsieur Vogel : Non, non, non, vous avez dû mal le lire. Dans une SPL, il ne peut y avoir que des actionnaires publics, donc il ne peut pas y avoir de personnel titulaire d'actions.

Monsieur Bourquard : Ah, c'est parce que le rapport est mal écrit et reste indigent.

Monsieur Vogel : Je ne sais pas ce que vous avez lu. Si le rapport est communicable, bien sûr je vous le communiquerai. Mais là, vous avez dû faire une erreur. Soit vous vous êtes trompé de rapport, soit vous avez mal lu le rapport.

Monsieur Bourquard : Oui, enfin il n'y en a qu'un ce soir. Donc ce que je voulais, c'est absolument disposer des rapports des commissaires aux comptes de façon à ce que nous puissions vérifier. Et répondez-moi sur cet aspect du capital.

Monsieur Vogel : Si les rapports sont communicables je vous les communiquerai. Et il n'y a pas eu de disparition du capital. C'est simplement une opération de recapitalisation. L'argent n'a pas disparu. Le directeur n'est pas parti avec la caisse. Ce qu'il s'est passé, c'est que, un certain nombre d'opérations ont été projetées – et je vous signale que ce n'est que de l'argent public qui transite – et qui n'ont pas été réalisées par la SPL, donc la SPL n'avait pas les rentrées suffisantes au moment où elle a réalisé son budget. Mais il n'y a pas eu de disparition. Il a fallu que les collectivités publiques actionnaires de la SPL recapitalisent la SPL. Voilà. C'est tout.

Monsieur Bourquard : Ce n'est pas le sens de ma question. Ma question, c'est : pouvez-vous nous donner les éléments qui justifient une perte de 50 % du capital telle qu'elle est donnée.

Monsieur Vogel : Oui, je n'ai pas les dossiers ici mais je viens de vous expliquer que la SPL avait prévu de mener un certain nombre d'opérations avec les collectivités publiques qui sont les actionnaires de la SPL. Et ces opérations ne se sont pas réalisées pour un certain nombre de raisons. Donc il a manqué de l'argent dans le budget de la SPL. Il n'y a pas eu de disparition.

Madame Tixier : Si vous permettez, Monsieur le Maire, juste.

Monsieur Vogel : Oui, allez-y. Elle a le rapport.

Madame Tixier : Je peux simplement vous dire qu'au titre de l'année 2016, les missions qui ont été confiées à la SPL par la CAMVS, c'était donc le marché des grés, le ZAC de Tertre de Montereau, le centre-ville de Melun, la création de la ZAC cœur de ville de quartier Saint Louis, l'extension des locaux de la CAMVS. Les missions confiées par la commune de Melun : redynamisation du centre-ville de Melun et la faisabilité de la Butte de Beauregard. Je parle du rapport de 2016, Monsieur Kalfon, on est d'accord ? Les missions confiées par la commune de Livry-sur-Seine, les missions confiées par la commune de Saint Germain Laxis, les missions confiées par la commune de Rubelles, les missions confiées par la commune de Montereau sur le Jard. S'agissant de l'année 2017, des missions ont été confiées donc, encore une fois, par la CAMVS, par la commune de Melun, par la commune de Livry-sur-Seine, par la commune de Saint Germain Laxis. Mais bon, tout ça vous les avez aussi. Donc je veux dire que le contenu des missions octroyées à la SPL sont parfaitement connues et contrôlables. Vous avez également le récapitulatif des membres du conseil d'administration qui ne sont autres que des maires ou des représentants de communes, de quinze communes de la CAMVS.

Monsieur Bourquard : Attendez. Je comprends bien que les actions non réalisées pèsent effectivement, je ne suis pas comptable, mais j'arrive à comprendre un certain nombre de choses ; les actions non réalisées pèsent effectivement sur la trésorerie et sur le compte de résultat. Par contre, il est clairement dit qu'il y a une perte de 50 % du capital. C'est-à-dire, au compte de bilan. Donc la question que je pose, ce n'est pas l'impact sur la trésorerie, puisqu'effectivement il y a deux petites lignes dans le rapport qui concernent la trésorerie. Je vous pose la question sur la perte de 50 % du capital, pas de la trésorerie.

Madame Tixier : On vous communiquera les chiffres.

Monsieur Bourquard : Non mais il n'y a pas de réponse ? C'est ce que je dois comprendre ?

Monsieur Kalfon : On a bien compris qu'il n'y avait pas de réponse.

Madame Tixier : On vous communiquera les chiffres s'ils sont communicables.

Monsieur Kalfon : Pour aller dans le même sens, puisqu'on me dit que je suis...bon. Les éléments de compte-rendu de ceux qui étaient présents, et ils ont raison d'être présents, il n'y a pas de sujet, de ce qui s'est passé au conseil d'administration Melun Val de Seine ne traduisent pas du tout le fait que, bien au contraire, le fait qu'il y ait eu de la transparence sur les éléments qui sont transmis au conseil d'agglomération. C'est des éléments qui sont frustrés, voire indigents. Là, moi, je me prononce sur les éléments qui sont présentés au Conseil Municipal de Melun. J'ai bien un tableau, sans aucun chiffre. Je parle sous votre contrôle, Madame Tixier, puisque selon les éléments, c'est vous qui avez pour mission de

nous informer là-dessus. Je lis, nature des missions, mais pas de montant. Et quand on avance, on a des tableaux. Très bien. Mais des tableaux sans chiffres. Et on arrive, finalement, un peu comme par hasard, comme jeté, au terme d'un tableau ne nous renseignant absolument pas sur les montants des opérations, sur leur rentabilité supposée, sur le travail de la SPL, à une perte nette de 171 965 euros. Et vous nous dites, je le dis calmement cette fois-ci, pardon on s'emporte, on a chacun son caractère. Vous avez voulu dire, et pointer mon absence, mea culpa, très bien, j'étais absent. Mais ça ne dissout pas le problème. Le problème, il est devant nous. Il y a des pertes sèches. Vous nous dites qu'il y a un carnet de commandes. Mais, avant même de se projeter sur le carnet de commandes, on aimerait, pardon, et c'est marqué noir sur blanc dans le projet de délibération que, Madame Tixier, elle, le sait, je l'en remercie, elle nous présentera les éléments dont elle dispose ainsi qu'un certain nombre d'annexes assez précises quant à la nature et pourquoi pas au montant des opérations. Et nous n'avons rien. Et bien monsieur, il y a une difficulté qui, manifestement, contrairement à votre compte-rendu mais je le comprends, il est partial, vous êtes quelqu'un qui est engagé et vous défendez l'action de la SPL. Nous sommes dans notre rôle d'Opposition qui est de poser des questions. Ni au Conseil d'Agglomération, ni au Conseil Municipal, mes questions, mais il y a aussi celles de Claude – pardon Claude, tout à l'heure nous étions emportés par la passion – qui a posé un certain nombre de questions, nous n'avons aucune espèce de réponse ne serait-ce que quantifiée. Vous avez commencé à me dire qu'on désendette. Et bah très bien, je ne vais pas vous opposer, je ne joue pas à ça. Mais quand on a un exercice budgétaire pour la Ville de Melun, on est capable de dire quelle est la trajectoire de la dette, on est capable de dire quelle est la section d'investissement, bref, on a plutôt, et on le dit à chaque fois, beaucoup de chiffres ; on n'en a pas toujours la même interprétation, mais pardon de vous le dire, quelques items et la liste à la Prévert sans aucun chiffre sur les opérations qui sont menées par la SPL avec un bilan inquiétant sur les pertes sèches à – 171 000 alors que 500 000 euros d'argent public y ont été investis, et bien c'est extrêmement inquiétant. Et je le reprends plus tranquillement, parce que nous, c'est le fond qui nous intéresse, et nous sommes en train de le toucher parce qu'en fin de compte, à l'arrivée, nous épongerons ses pertes. S'il n'y a pas, pour la SPL, la capacité d'obtenir les marchés suffisants, ce seront les actionnaires, et donc, vous l'avez précisé tout à l'heure à Monsieur Bourquard, les collectivités publiques qui seront là pour éponger. Nous n'avons pas de doctrine là-dessus, il y a des SPL qui fonctionnent très bien, et après tout, celle-là pourrait très bien fonctionner. Il y a eu des dysfonctionnements lourds, ils ont été constatés. Nous ne sommes pas contre les SPL. Ce n'est pas une affaire doctrinale comme nous le serions, car nous le sommes, contre la privatisation des parkings ou de l'eau. Mais simplement, nous avons des inquiétudes et les éléments que vous nous présentez ce soir n'effacent pas, bien au contraire même ils accroissent ces inquiétudes. Ce ne sont pas quelques éléments, il y a de la politesse entre nous, on peut même en rajouter de la politesse, qui répondent à ça.

Monsieur Vogel : Au cours du débat au Conseil Communautaire, la directrice de la SPL a présenté tous les chiffres que vous réclamez, mais je vous les transmettrai Monsieur Bourquard, et la conclusion générale était qu'on atteindrait l'équilibre à la fin de cette année, et que la SPL comptait bien être bénéficiaire l'année prochaine, pour vous rassurer. Ensuite, j'ai une question à vous poser, Monsieur Kalfon. Vous avez dit que, si jamais il y a des pertes, ce serait vraiment embêtant pour la Ville de Melun. Est-ce que vous savez le pourcentage que nous détenons dans la SPL ? 0.78 %. Alors, d'abord je vous donne de bonnes nouvelles pour la SPL. Mais en plus, même si par malheur, ça allait mal, ça ne remettrait pas en cause la pérennité financière de la Ville de Melun. Voilà. Le risque est pour la CAMVS, c'est pour ça que le débat a eu lieu à la CAMVS. Je vous remets les choses en place. Mais bon, vous n'êtes jamais content de mes réponses alors. Soit vous n'êtes pas content de mes réponses, soit vous

dites que je ne réponds pas. Je propose qu'on passe au vote. Opposition ? Abstention ? Une abstention.

Adopté par 4 voix contre, 27 voix pour et 1 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Rapport d'activité de la Société Publique Locale « Melun Val de Seine Aménagement » ci-annexé pour les exercices 2016 et 2017.

10 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : Il est soumis à votre examen la Décision Modificative N° 2 (DM2) pour l'année 2018 qui a pour objet des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement sur l'exercice 2018 et des autorisations de programme au titre de 2018 avec inscription des crédits sur les années 2018 et suivantes.

BUDGET PRINCIPAL

Les propositions de la DM2 s'élèvent à – **1 419 228,97 €** réparties en – **180 805,00 €** en fonctionnement et **-1 238 423,97 €** en investissement.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT = - 180 805,00 €

I – 1 - DEPENSES RELLES = - 35 725,00 € se détaillent de la manière suivante :

<u>Chapitre 011 « charges à caractère général » :</u>	53 510,00 €
✓ Crédits supplémentaires pour le chauffage suite à l'hiver 2017/2018 rigoureux	63 000,00 €
✓ Complément pour la compensation sociale de la restauration scolaire et des Centres de loisirs. Le nombre de repas servis étant plus important (+ 13191 pour les restaurants scolaires, + 1583 pour les centres de loisirs)	41 247,00 €
✓ Crédits pour la téléphonie	28 200,00 €
✓ Ajustement des crédits pour l'alimentation dans les Résidences Autonomie	20 000,00 €
✓ Valorisation de l'utilisation de la piscine par les écoles primaires (équilibré en recette pour la Piscine)	7 728,00 €
✓ Reversement de la participation à Connaissance du monde – Cinéma Les Variétés (la recette étant en augmentation)	1 600,00 €
✓ Transfert en section d'investissement des travaux effectués sur sol d'autrui en accord avec la Trésorerie (Parking le long de la RD605 et travaux sur la dalle de l'Almont)	108 265,00
<u>Chapitre 014 « Atténuations de produits » :</u>	-125 997,00 €
✓ Ajustement du reversement sur forfait post stationnement à la Région et à Ile de France Mobilités (également diminué en recette)	- 125 997,00 €
<u>Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »</u>	16 762,00 €
✓ Ajustement des Contributions aux écoles privées	855,00 €
✓ Subvention complémentaire au Cercle des Nageurs (suite à la perte d'activité liée aux travaux à la Piscine)	15 000,00 €

✓ Subvention supplémentaire à la Confrérie du Brie de Melun (reconduction du montant versé en 2017)	907,00 €
<u>Chapitre 66 « Intérêts de la dette » :</u>	-40 000,00 €
✓ Ajustement de la prévision au vu des taux variables faibles	-40 000,00 €
<u>Chapitre 67 « Autres charges exceptionnelles » :</u>	60 000,00 €
✓ Indemnisation d'un commerçant dans le cadre de l'opération du TZen	60 000,00 €
I – 2 - <u>RECETTES RELLES = 180 805,00 €</u>	
<u>Chapitre 013 « Atténuation de charges »</u>	-53 368,00 €
<i>Divers ajustements des montants inscrits au budget primitif sont à effectuer au vu des montants encaissés :</i>	
✓ Encaissement d'avoirs Orange	7 482,00 €
✓ Remboursement des frais de nettoyage du marché Balzac par le concessionnaire	4 897,00 €
✓ Remboursement de la cotisation « Transport » par le STIF pour les agents logés	3 509,00 €
✓ Avoirs suite à la restitution de véhicules loués	2 200,00 €
✓ Participation de l'ANRU à la conduite de projet NPNRU	- 7 857,00 €
✓ Remboursement personnel mis à disposition	- 13 599,00 €
✓ Remboursement des indemnités journalières	- 50 000,00 €
<u>Chapitre 70 « Produits de services, du domaine et ventes diverses »</u>	-216 164,00 €
✓ Valorisation de la mise à disposition de la Piscine aux écoles primaires	7 728,00 €
✓ Participation des usagers aux Foyers Autonomie en légère hausse	5 900,00 €
✓ Concessions dans les cimetières	2 786,00 €
✓ Redevances installations publicitaires	2 000,00 €
✓ Redevance Madame Jugant suite reprise Astrocafé	1 500,00 €
✓ Participation des usagers dans le secteur culturel augmentation aux 2Muses (+15K€) mais baisse au Cinéma (-6 K€) à l'Action Culturelle (-20 K€) et à la Médiathèque(- 1K€)	- 12 046,00 €
✓ Participation des usagers et mise à disposition de la Piscine aux extérieurs	-27 000,00 €
✓ Ajustement de la recette liée au Forfait post stationnement (également en dépenses)	- 197 032,00 €
<u>Chapitre 73 « Impôts et taxes »</u>	118 006,00 €
✓ Taxes additionnelles aux droits de mutation (au vu du réalisé)	100 000,00 €
✓ Attribution de compensation (suite CLETC : GEMAPI, PRE, Actions éducatives, UIA, OT)	45 802,00 €
✓ Rôles supplémentaires	39 404,00 €
✓ Taxe de séjour (régularisation du mois de décembre 2017)	800,00 €
✓ Droits de place	- 8 000,00 €
✓ Droits de stationnement	- 60 000,00 €
<u>Chapitre 74 « Dotations subventions et participations »</u>	136 595,00 €
✓ Subvention du Département pour les structures de l'Enfance et l'Ecole multi sports	35 156,00 €
✓ Participation de la CAF pour les structures de l'Enfance dont la réservation de berceaux et les centres sociaux pour la fracture numérique	121 406,00 €
✓ Aide de la CAF pour les NAP (au titre de 2017)	-41 640,00 €
✓ Participation de l'Etat pour les NAP (solde)	39 030,00 €

✓ Dotation Titres sécurisés (passeport, CNI)	- 7 100,00 €
✓ Participation de l'Etat pour l'envoi dématérialisé des actes d'état civil (COMEDDEC)	4 381,00 €
✓ Participation de l'Etat aux emplois aidés	- 30 000,00 €
✓ Indemnisation de l'Etat au service minimum (grève du personnel)	6 489,00 €
✓ Aide de l'Etat pour diverses actions (Centenaire 14-18 : 1 500 €, Art et essai)	1 995,00 €
✓ Prime CERTINERGY pour la valorisation des économies d'énergies	5 318,00 €
✓ Participations des Communes extérieures aux frais de restauration des élèves	1 560,00 €

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » **50 282,00 €**

✓ Ajustements loyers et charges sur les logements de la Ville	15 030,00 €
✓ Redevance INDIGO (part variable au titre de 2017)	35 252,00 €

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » **- 216 156,00 €**

✓ Régularisation divers mandats sur exercices antérieurs	96,00 €
✓ Pénalités perçues suite au non respect des clauses de marchés publics	1 625,00 €
✓ Indemnisation assurance suite inondation 2018 (complément)	34 765,00 €
✓ Indemnisation assurance suite inondation 2016 (versement décalé en 2019)	- 252 642,00 €

I - 3 - MOUVEMENTS D'ORDRE

EQUILIBRES AVEC LES RECETTES D'ORDRE EN INVESTISSEMENT : - 145 080 €

✓ Complément pour les dotations aux amortissements :	54 920 €
✓ Provisions pour risques et charges (risque éteint en 2018) :	-200 000 €

Après intégration de la **DM 2**, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à **71,050 M€**.

Suite aux divers ajustements, notamment des chapitres **013 « Atténuations des charges »** et **014 « Atténuations des produits »**, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) après retraitement atteignent **63,295 M€**. L'objectif d'évolution des DRF est prévu dans le contrat « de Cahors » en hausse de 1,5 % soit 63,054 M€.

Il en résulte un écart de **241,7 K€** après DM2 (+1,89 %).

	BP	DM 1	DM 2	BP+DM
Total Dépenses réelles de fonctionnement	64 179 477	320 488	-35 725	64 464 240
Total Dépenses réelles de fonctionnement retraitées (013) (014)	63 420 420	-268 794	143 640	63 295 266

Le dispositif prévoit d'identifier la survenance d'évènements exceptionnels et imprévisibles qui viennent affecter la comparaison des dépenses d'une année sur l'autre. A ce titre, la Ville a d'ores et déjà identifié des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes liées aux inondations de janvier

2018 pour un montant de 382,73 K€. Comme souligné lors des entretiens avec la Préfecture, elle souhaite que ce montant soit retranché de ses DRF.

En conséquence, en tenant compte de l'effet exceptionnel « inondation », la Ville respecterait le contrat « Cahors » en 2018.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, la DM2 est de – 1 238 424 € (mouvements réels et mouvements d'ordre) dont – 1 229 432 € pour les dépenses d'équipement.

Il est proposé d'inscrire des crédits hors AP/CP en dépenses à hauteur de 72,78 K€ et en recettes à hauteur de 202,73 K€.

En ce qui concerne la gestion en AP/CP, il convient de réduire les crédits de paiement en dépenses à hauteur de 1 311,21 K€, en recettes à hauteur de 1 441,16 K€.

II-1 DEPENSES ET RECETTES EN AP/CP

II-1- 1 DEPENSES EN AP/CP

Vous trouverez en annexe 1 la liste exhaustive des programmes et des opérations qui font l'objet d'ajustement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

Le montant des AP en dépense, inscrit dans le cadre de la DM n°2 s'élève 778 560 € et correspond principalement à des compléments pour des travaux s'avérant nécessaires :

- ✚ pour la piscine couverte (+ 235 K€)
- ✚ la réfection des voiries (+ 315 K€ pour la rue du Capitaine Bastien)
- ✚ la réfection du parking du Centre Commercial Almont (+93K€)
- ✚ l'installation de classes mobiles (+80K€)
- ✚ l'aménagement du parking le long de la RD 605 (+96,5 K€)

Les crédits de paiements sont en réduction sur le budget 2018 de 1 311,21 K€. Vous trouverez le détail des inscriptions d'AP et de CP ci-dessous :

DEPENSES Opérations à effectuer dans le cadre de la DM2

PROGRAMME		AP	CP	Commentaires
Opération		DM2 2018	DM2 2018	
201101	<u>CONSTRUCTION EQUIPEMENTS NOUVEAUX ET REHABILITATION</u>	<u>277 620,00</u>	<u>35 971,00</u>	
01COLCIM	REPRISES ADMINISTRATIVES SEPULTURES ET CONCESSIONS		-36 386,00	Décalage en 2019
01COUVHDR	RENOVATION TOITURE ET HUISSERIE HOTEL DE VILLE		-6 360,00	Décalage en 2019
01CSMEDA	TRANSFERT RELAIS LECTURE/CENTRE SOCIAL ALMONT		5 000,00	Remplacement portes – crédits supplémentaires
01DEMCSU	POLICE MUNICIPALE A MONTAIGU	42 000,00	-87 903,00	AP : complément pour travaux de sécurisation CP : décalage en 2019
01ECODEC	PREFABRIQUES ECOLE DECOURBE	-5 880,00	-5 880,00	Gardes corps financés sur 02BSPJEU
01EGSTAS	CONSOLIDATION DE L'EGLISE ST ASPAIS	6 500,00	6 500,00	Remplacement porte coupe-feu, réfection gouttières

01NECODE	NOUVELLE ECOLE DECOURBE		-9 000,00	Décalage en 2019 – crédits études
01PISCIN	TRAVAUX PISCINE COUVERTE SUITE INONDATION	235 000,00	200 000,00	Travaux complémentaires (assainissement, cour intérieure)
01PRGARE	ETANCHEITE PARC RELAIS GARE		-30 000,00	Décalage en 2019
201102	GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	153 888,00	-256 721,00	
02ACCBAT	TRAVAUX ET ETUDES ACCESSIBILITE BATIMENT		-60 000,00	Décalage en 2019
02BACULT	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEURS CULTUREL		-42 500,00	Décalage en 2019
02BAENF	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEURS ENFANCE	64 000,00	14 000,00	Réfection sanitaire et travaux sol Crèche de l' Association de gestion des Familles Catholiques
02BATSCO	GROS TRAVAUX MAINTENANCE BATIMENTS SCOLAIRES	30 500,00	-26 000,00	Travaux dans divers écoles (Montaigu, Ferry, Bonis...)
02BATSOC	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEURS SOCIAL	11 000,00	11 000,00	Coût supplémentaire des travaux Foyer d'autonomie Yvonne de Gaulle
02BSPJEU	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEUR S JEUNESSE	11 000,00		Crédits pour travaux Gymnase Capucins en 2019
02ECCAPU	REFECTION PLAFONDS SINISTRES ELEMENTAIRE CAPUCINS		21 000,00	Complément pour travaux électricité
02ECOMEZ	AMENAGEMENT CLASSES COMPL+REFECTION EC MEZEREAUX		-50 000,00	Décalage en 2019
02EGNDAM	TRAVAUX EGLISE NOTRE DAME	69 000,00	-25 000,00	AP complément pour clos et couvert, CP décalage 2019
02ESCALETC	REFECTION PARVIS ET ESCALIER ESCALE TTC	1 000,00	-27 500,00	AP complément pour TVA, CP décalage 2019
02ETANTT	ETANCHEITE TOITURES TERRASSES		-40 500,00	Décalage en 2019
02MACHAU	GROS TRAVAUX MAINTENANCE CHAUFFAGE DPE		-32 097,00	Décalage car cout moindre en 2018
02MAIREV	TRAVAUX MAINTENANCE DIVERSES OPERATIONS A REVENTILER		23 780,00	Travaux assainissement Marché Mail Gaillardon
02MENEXT	TRAVAUX MENUISERIES EXTERIEURES	-47 156,00	-47 156,00	Travaux passés directement sur les opérations idoines (Jean XXIII...)
02PAPI	PLAN ASSISTANCE PREVENTION INONDATIONS	544,00	544,00	Ajustement au cout du marché
02PISCEXT	TRAVAUX BASSIN EXTERIEUR SUITE INONDATION	14 000,00	14 000,00	Divers travaux complémentaires (cuvelage, local acide)
02SECDIV	MISE EN SECURITE ELECTRICITE GAZ		-14 400,00	Décalage en 2019
02SECINF	MISE A NIVEAU INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES		24 108,00	Complément installation fibre optique dans les écoles
201102HT	GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	-13 800,00	-37 550,00	
02BATCHT	GROS TRAVAUX MAINTENANCE BATIMENTS CULTURELS HT	-8 800,00	-8 800,00	Récupération crédit disponible
02ESCALEHT	REFECTION PARVIS ET ESCALIER ESCALE HT	-5 000,00	-28 750,00	Ajustement part HT, décalage en 2019
201104	AMENAGEMENT RESTRUCTURATION VOIRIE	-	-144 890,00	
04CIMENORD	EXTENSION CIMETIERE NORD		2 410,00	Complément pour frais d'annonces
04DEVTZEN	ETUDES DEVOIEMENT DES RESEAUX PASSAGE TZEN		-102 300,00	Décalage en 2019
04INONVO	INONDATION VOIRIE		-45 000,00	Décalage en 2019
201105	GROS ENTRETIEN PATRIMOINE VOIRIE	24 648,00	-100 398,00	-
05ACCVOI	TRAVAUX ACCESSIBILITE VOIRIE	-3 000,00	-3 000,00	Récupération crédit disponible
05AIRJEU	AIRES DE JEUX		-21 200,00	Reprise crédit pour travaux Terrain de tennis mis sur 02BSPJEU

05BASTIEN	REFECTION VOIRIE RUE DU CAPITAINE BASTIEN	315 000,00	28 415,00	Création nouvelle opération prévue auparavant sur 05VOIREV
05CCALMO	PARKING CENTRE COMMERCIAL ALMONT	93 000,00	250 940,00	Décalage de 2019 vers 2018 - coût supérieur
05CONTEN	CONTENEURS SEMI ENTERRES	7 500,00	7 500,00	Décalage de 2019 vers 2018 - coût supérieur
05DALALMON	REFECTION DALLE DE L'ALMONT	11 750,00	5 875,00	Création nouvelle opération prévue auparavant en fonctionnement
05GODET	ETUDES GEODETECTION POUR RELEVEMENT DU PATRIMOINE		-60 000,00	Opération décalée en 2019
05MOBBA	CLOTURE PLATEAU EPS GS BEAUREGARD	-18 756,00	-18 756,00	Coût inférieur, crédits récupérés
05PONTS	DIAGNOSTIC PONTS POUR TRAVAUX	-35 676,00	-29 000,00	Ajustement AP, travaux passerelle Spelthorne en 2019
05PRISAU	AMENAGEMENT SOL PRIEURE SAINT SAUVEUR	30 100,00	-6 000,00	Complément suite fuite d'eau à la cave, décalé en 2019
05QUAIRB	REPRISE QUAI DE LA REINE BLANCHE	-95 000,00	-325 000,00	Ajustement AP, travaux décalés en attente d'études complémentaires
05RBEAUN	REFECTION RUE LOUIS BEAUNIER		-8 382,00	Disponible décalé en 2019
05RMEZER	REFECTION RUE DES MEZEREUX		16 200,00	Opération avancée en 2018
05ROUDOT	TRAVAUX RUE JACQUES OUDOT		-21 000,00	Opération décalée en 2019
05SCHUMAN	PARKING AIRE DE JEUX SCHUMAN		-144 500,00	Opération décalée en 2020
05TSPVIV	AMENAGEMENT PLATEAU MUTLISPORT ESP JEUNES VIVALDI	51 000,00	136 000,00	Opération avancée en 2018 et coût supérieur à la prévision
05VOERDF	TRAVAUX VOIRIE ERDF		13 515,00	Complément pour extension réseaux rue Houdet, Bastien)
05VOIREV	REFECTION PLURI ANNUELLE VOIRIE A REVENTILER	-331 270,00	77 995,00	Reventilation suite création nouvelle opération 05BASTIEN. Complément pour divers travaux voirie
201106	GROS ENTRETIEN RESEAUX	21 836,00	21 836,00	
06FIBOPT	DEVELOPPEMENT RESEAUX MULTI SERVICES FIBRE OPTIQUE	25 535,00	25 535,00	Complément pour régularisation d'un mandat équilibré en recette hors AP/CP
06INCEND	RESEAU DEFENSE INCENDIE	-7 699,00	-7 699,00	Crédits disponibles
06VIDEOP	VIDEOPROTECTION	4 000,00	4 000,00	Complément pour changement des caméras vétustes
201108	INGENIERIE PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN	-	-50 000,00	-
08ETUPRU	ETUDES ET SUIVI PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN		-50 000,00	Etudes NPNRU en cours étalée jusqu'en 2020
201109	EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS PRU	-1 579,00	-1 579,00	
09COMUDA	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	-1 245,20	-1 245,20	Opération terminée
09ECMALM	CONSTRUCTION REHABILITATION ECOLES ALMONT	-333,80	-333,80	Opération terminée
201110	AMENAGEMENT PRU	96 515,00	-393 548,83	
10EGSTFR	ALMONT REQUALIFICATION PLACE DE L'EGLISE SAINT FRANCOIS		-7 390,00	Disponible décalé en 2019
10ENTMEZ	AMENAGEMENT GLOBAL ENTREE MEZEREUX		-512 673,83	Décalage du reversement à TMH (450K€)
10JARDIN	MAILLAGE VIAIRE CITE JARDIN EX GASTON TUNC		30 000,00	Complément pour paiement facture en 2018
10RSSNOM	MONTAIGU TRANSFERT RUE SANS NOM ET ACCOMPAGNEMENT	96 515,00	96 515,00	Parking le long de la RD605 auparavant en fonctionnement
201111	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT PRU		-101 780,27	
11LAVOIS	TMH RESIDENTIALISATION RUE LAVOISIER		-79 280,27	Pas de demande en 2018 décalé en 2019

11VAUX	OPH SURCHARGE FONCIERE RUE DE LA FLOTTE VAUX LE PENIL		-22 500,00	Pas de demande en 2018 décalé en 2019
201112	<u>AMENAGEMENT ECO QUARTIER PLAINE DE MONTAIGU</u>		-221 232,00	
12ECOELE	ECOLE ELEMENTAIRE, ET CRECHE AMO PLAINE MONTAIGU		-200 000,00	Décalage en 2019
12ECOQ	AMENAGT ECOQUARTIER PLAINE DE MONTAIGU		-21 232,00	Décalage en 2019
201113	<u>ETUDES URBANISMES. ACQUISITION. TRAVAUX</u>	36 952,00	-7 835,08	
13ACQFON	ACQUISITIONS FONCIERES NON RATTACHEES A UNE OPERATION		-35 000,00	Décalage en 2019
13CESSION	CESSIONS FONCIERES	32 652,00	32 652,00	Complément pour travaux avant cession de logements
13COMMER	SUBVENTION POUR RENOVATION VITRINES		-13 423,08	Pas de versement en 2018 décalé en 2019
13ETPRAS	ETUDE CENTRE VILLE PLACE PRASLIN	4 300,00	4 300,00	Frais pour enquête publique
13ETPSPO	AMENAGT VOIRIE PARC DES SPORTS RUES LEBON-HOUDET		12 300,00	Complément pour démarrage travaux en 2018
13ETUDIV	ETUDES DIVERSES		-8 664,00	Décalage en 2019
201114	<u>AMENAGEMENT ENTRETIEN PARC ET ESPACE NATUREL</u>		-87 071,40	
14AGEN21	AGENDA 21		-25 300,00	Décalage en 2019
14AGVELO	PLAN VELO		-73 446,40	Paiement des factures en 2019
14LUCING	AMENAGEMENT PARC FAUCIGNY LUCINGE ET SITE MARC JACQUET		11 675,00	Complément pour 2018
201115	<u>MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS SERVICES</u>	182 480,00	33 590,00	
15ASSOC	MATERIEL POUR ASSOCIATION	4 500,00	4 500,00	Complément pour acquisition matériel pour les associations
15INFCLA	CLASSES MOBILES	80 000,00	80 000,00	Pour remplacement matériel volé
15INFCOM	INFORMATIQUE ET MATERIEL COMMUNICATION		-40 000,00	Refonte site internet en 2019
15INFTEL	RESEAUX TELECOMMUNICATIONS		-59 000,00	Décalage en 2019
15MATINF	MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE POUR TOUS LES SERVICES		-45 000,00	Décalage en 2019
15MATSCO	MATERIEL MOBILIER ET INFORMATIQUE SCOLAIRE	10 800,00	10 800,00	Plan livres : 1ère dotation dans les écoles élémentaires
15OUTEVT	MATERIEL OUTILLAGE VOIRIE ESPACES VERTS PROPLETE UBAIN	87 180,00	87 180,00	Complément pour acquisition véhicules et chariot élévateur loués auparavant.
15PACULT	PACTE CULTUREL		-4 890,00	Restauration œuvres décalée en 2019 (châsse reliquaire....)
Total des demandes en dépenses		778 560,00	-1 311 208,58	

Au total et en **dépenses**, après le vote de la DM n° 2, le montant des AP de la Ville de Melun s'élève à **260,872 M€** et les **CP 2018 à 18,41 M€**.

Sur ces 260,872 M€, **103,756 M€** ont été dépensés sur les années antérieures. Reste au titre de l'année 2018 et suivantes **un montant à consommer de 157,116 M€**.

II-1- 2 RECETTES EN AP/CP

Vous trouverez en annexe 2 la liste des programmes et des opérations qui font l'objet d'ajustements en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement.

Il est proposé d'augmenter les AP de 1,047 M€ et de réduire les CP 2018 de -1,441 M€.

Le détail vous est présenté ci-dessous :

RECETTES Opérations à effectuer dans le cadre de la DM2

PROGRAMME		AP	CP	Commentaires
Opération		DM 2 2018	DM 2 2018	
201101	<u>CONSTRUCTION EQUIPEMENTS NOUVEAUX ET REHABILITATION</u>	145 800,00	-681 785,00	
01CSMEDA	TRANSFERT RELAIS LECTURE/CENTRE SOCIAL ALMONT	145 800,00	211 200,00	DPV 2016
01DEMCSU	POLICE MUNICIPALE A MONTAIGU		-216 000,00	DPV 2016 Acquisition fin 2018
01PISCIN	TRAVAUX PISCINE COUVERTE SUITE INONDATION		-676 985,00	CNDS, REGION, CID décalée pour encaissement recette en 2019
201102	<u>GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI</u>	129 942,80	1 226,80	
02BATSCO	GROS TRAVAUX MAINTENANCE BATIMENTS SCOLAIRES	80 002,80	-20 928,20	DPV décalée en 2019, complément DSIL
02BATSOC	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEURS SOCIAL		-50 000,00	CNAV décalée en 2019 travaux en cours
02BSPJEU	GROS TRAVAUX MAINTENANCE DIVERS SECTEUR S JEUNESSE	10 900,00		REGION pour travaux Tennis Club en 2019
02CASSAG	REFECTION TOITURE GROUPE SCOLAIRE CASSAGNE	89 873,00	89 873,00	DSIL demande de solde en cours
02ECCAPU	REFECTION PLAFONDS SINISTRES ELEMENTAIRE CAPUCINS		30 400,00	DPV demande à 80%
02ECOMEZ	AMENAGEMENT CLASSES COMPL+REFECTION EC MEZEREAUX		2 715,00	DPV complément
02MAIREV	TRAVAUX MAINTENANCE DIVERSES OPERATIONS A REVENTILER	-50 000,00	-50 000,00	FONDS D'URGENCE mis en fonctionnement
02PAPI	PLAN ASSISTANCE PREVENTION INONDATIONS	-833,00	-833,00	ETAT ajustement à la notification
201104	<u>AMENAGEMENT RESTRUCTURATION VOIRIE</u>	200 000,00	-268 482,97	
04INONVO	INONDATION VOIRIE	200 000,00	-268 482,97	AP DSIL pour Accessibilité rue C.Flammarion - CP 2019
201105	<u>GROS ENTRETIEN PATRIMOINE VOIRIE</u>	573 382,40	117 960,56	
05ACCVOI	TRAVAUX ACCESSIBILITE VOIRIE	24 779,20	7 433,76	DSIL module sonore 5 carrefours
05AIRJEU	AIRES DE JEUX	29 720,00		DPV 2018, CP 2019
05AIRMEZ	REMPLACEMENT CITY STADE MEZEREAUX	33 234,00		DPV 2018, CP 2019
05BASTIEN	REFECTION VOIRIE RUE DU CAPITAINE BASTIEN	240 553,20		DSIL 2018 pour CP 2019
05CCALMO	PARKING CENTRE COMMERCIAL ALMONT		78 720,00	DPV avance en 2018 demandée
05CONTEN	CONTENEURS SEMI ENTERRES		-12 600,00	Décalage en 2019
05MOBBEA	CLOTURE PATEAU EPS GS BEAUREGARD	-10 844,00	-10 844,00	DPV coût inférieur
05MOBURB	MOBILIER URBAIN	9 958,00	9 958,00	Participation des syndics SDC Verlaine et Garage de l'Almont
05PONTS	DIAGNOSTIC PONTS POUR TRAVAUX	35 676,00		DPV2018 ajustement AP
05PRISAU	AMENAGEMENT SOL PRIEURE SAINT SAUVEUR	27 032,00		DSIL Action Cœur de Ville (en attente notification)
05ROUDOT	TRAVAUX RUE JACQUES OUDOT	218 950,00		DPV 2018, CP 2019 et 2020
05TSPVIV	AMENAGT PATEAU MUTLISPORT ESP JEUNES VIVALDI		45 292,80	Au vu des dépenses avancées en 2018
201106	<u>GROS ENTRETIEN RESEAUX</u>	6 000,00	-16 564,00	
06VIDEOP	VIDEOPROTECTION	6 000,00	-16 564,00	FIPD décalé en 2019
201107	<u>AMENAGEMENT CARREFOUR 13EME DRAGONPATTON / LECLERC</u>	-35 622,38	-108 462,72	
07DRAGON	AMENAGEMENT CARREFOUR 13E DRAGON PATTON/LECLERC	-35 622,38	-108 462,72	FNADT AP Montant des travaux moins élevé- solde en 2019

201108	INGENIERIE PROGRAMME RENOUVT URBAIN		30 000,00	
08ETUPRU	ETUDES ET SUIVI PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN		30 000,00	Solde CAMVS en 2018
201110	AMENAGEMENT PRU	503,71	-489 897,33	
10AVPEGU	DEVOIEMENT ET REAMENAGEMENT AV CH.PEGUY		-232 268,44	CAMVS, demande en 2019
10BROSSE	REQUAL AVENUE BROSSOLETTE ET CREATION VOIE PIETONNE		-19 508,17	CAMVS, demande en 2019
10CARMON	CREATION CARREFOURS DE LIAISON DE MONTAIGU A LA PLAINE MONTAIGU	23,24	23,24	CAMVS, pour solde perçu
10ENTMEZ	AMENAGEMENT GLOBAL ENTREE MEZEREUX		-117 231,93	ANRU et CAMVS Décalage en 2019 (comme en dépenses)
10JARDIN	MAILLAGE VIAIRE CITE JARDIN EX GASTON TUNC		-121 392,50	ANRU solde en 2020
10LATOUR	REQUALIFICATION RUE COLONEL DE LATOUR	480,47	480,47	Au vu du réalisé
201114	AMENAGEMENT ENTRETIEN PARC ET ESPACE NATUREL	-10 047,00	-13 464,07	
14AGVELO	PLAN VELO		-7 464,07	CRIDF en 2019 comme dépenses
14LUCING	AMENAGEMENT PARC FAUCIGNY LUCINGE ET SITE MARC JACQUET	-10 047,00	-6 000,00	CRIDF en perte, DSIL en 2019
201115	MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS SERVICES	1 095,22	-11 689,78	
15MATPOL	MATERIEL POLICE	1 095,00	-6 905,00	AP : FIPD pour caméras CP Région en 2019
15MATSCO	MATERIEL MOBILIER ET INFORMATIQUE SCOLAIRE	0,22	0,22	Ajustement
15PACULT	PACTE CULTUREL		-4 785,00	DRAC décalage en 2019 comme la dépense
Total des demandes en recettes		1 046 730,75	-1 441 158,51	

Au total et en **recettes**, le montant des AP de la Ville de Melun s'élève à **79,683 M€** et les **CP 2018 à 5,343 M€**.

Sur ces 79,683 M€, **31,046 M€** ont été encaissés sur les années antérieures. Reste au titre de l'année 2018 et suivantes **un montant à percevoir de 48,637 M€**.

II-2 DEPENSES ET RECETTES HORS AP/CP

II-2- 1 DEPENSES HORS AP/CP = 72 784,61 €

Suite au remboursement anticipé effectué au mois de juin, il est possible de réduire la prévision du remboursement de la dette en capital de **30 K€**.

Par ailleurs, un complément d'un montant de **49 K€** est à inscrire pour des travaux complémentaires à l'Escale, la Médiathèque ainsi que des restaurations nécessaires suite aux inondations de 2018.

Des crédits sont inscrits pour la ré-imputation de mandats (**693,1 K€**) afin de pouvoir transférer les travaux en cours dans l'inventaire. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Il a été également nécessaire d'inscrire des crédits pour l'annulation d'un titre, émis sur exercice antérieur (**28,96 K€**) ainsi que des ajustements pour des opérations pour compte de tiers (décalage en 2019 de la Dalle de l'Almont **-5,9 K€** et solde de la Fibre Optique **- 2 K€**).

Les dépenses non affectées, pour financer les investissements futurs (**6 438,31 K€**) ont été réduites de **660,39 K€** lors de cette étape budgétaire.

II-2- 2 RECETTES HORS AP/CP = 347 814,54 €

Suite au courrier reçu de la part de la Préfecture, la DPV a été octroyée à hauteur de **931 K€** et a pu être affectée aux opérations concernées, il est donc nécessaire de réduire la provision inscrite dans le cadre du BP 2018 (**-200 K€**).

Par mesure de prudence, au vu du réalisé depuis le début de l'exercice, la Taxe d'Aménagement a été réduite de **100 K€**.

Dans le cadre des cessions des logements de fonction au Groupe Scolaire Montaigu, un logement ne sera acheté qu'en 2019 (**-78 K€**).

Par ailleurs, un mandat sur l'exercice antérieur doit être annulé pour une ré-imputation inscrite en AP/CP (**25,5 K€**). Le dépôt de garantie pour le repreneur de l'Astrocafé est imputé en investissement (**3K€**)

Parallèlement aux dépenses, des crédits sont inscrits pour la ré-imputation de mandats pour un montant de **693,1K€**

Enfin, comme vu précédemment, des crédits pour des opérations sous mandat sont à décaler ou annuler en dépenses et en recettes pour un total de **- 7,95 K€**.

II- 3 MOUVEMENTS D'ORDRE

EQUILIBRES AVEC LES DEPENSES D'ORDRE EN FONCTIONNEMENT = **- 145 080 €**

- ✓ Complément pour les dotations aux amortissements : 54 920 €
- ✓ Provisions pour risques et charges (risque éteint en 2018) : -200 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ D'approuver les propositions budgétaires de DM n°2 – exercice 2018 exposées pour le budget principal par un vote au niveau du Chapitre et Chapitre « opérations d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction.
- ✓ De voter l'ouverture d'Autorisations de Programme 2018 selon le détail exposé en annexe.
- ✓ D'autoriser le versement des subventions de **15 907 €** aux associations dont le détail figure en annexe de la maquette budgétaire.

Je suis à votre disposition pour vos questions.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Oui, la réfection du parking de l'Almont, j'ai bien compris que c'était en AP et pas en CP, je me trompe ou pas ? Mais ça, c'est une question que je vous pose. Du coup, l'opération en elle-même, dans la vraie vie, les travaux, ça se passe comment ? Ca, c'est la première question posée. La deuxième est une question récurrente ; un tableau, pour le coup, y répond ligne par ligne, mais à notre avis, pas suffisamment : c'est sur tous les reports de la section d'investissement, pour 1.2 million je crois. Je vais prendre le montant précis. Je ne dis pas de bêtises, - 1 238 000. Il y a le plus des bonnes choses, c'est très bien que ce soit inscrit mais il faudrait que ça passe en CP. Et par contre, encore et toujours, alors vous allez m'expliquer que c'est l'indisponibilité des entreprises, mais au niveau de consommation des CP notamment sur des opérations de voirie, mais pas que, il y a beaucoup de décalages 2019. Donc moi j'aimerais savoir quel est le niveau de consommation des CP d'une année sur l'autre. On est en DM, alors je ne serais pas trop exigeant sur ce sujet-là, mais nous constatons quand même que – je ne dis pas qu'il y a de l'insincérité budgétaire – à chaque fois le niveau de réalisation et de transformation de la Ville, il n'est pas à regarder à l'aune des AP mais finalement à l'adéquation des AP avec les CP, et avec un bon niveau de consommation des CP dans la section d'investissement. Alors je constate, comme à chaque fois, que nous avons beaucoup d'opérations qui sont reportées, et faiblement annulées. Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus ? Si on faisait un tri Excel sur le décalage 2019, on en aurait quand même pas mal. Je ne sais pas le nombre de lignes, mais je pourrais vous les compter. On ne peut pas faire un tri Excel parce que dans la colonne que vous nous présentez, alors merci pour le coup, pour le détail. C'est le contre-exemple. On aurait eu quelque chose comme ça sur la SPL, on n'aurait pas eu un débat aussi animé, je vous le dis très franchement. Et d'ailleurs, ce n'est pas une fausse promesse parce que vous voyez bien que la manière dont je vous parle est beaucoup plus sereine. Mais malgré tout, décalages en 2019 il y en a beaucoup. Donc le soupçon, c'est quand même d'avoir des affichages AP et CP d'affichage et ensuite d'être toujours, à notre avis dans une logique de régulation budgétaire, autrement dit de moindre dépense, autrement dit de logique d'austérité pour parler simplement. Ce qui fait que le Melunais voit toujours ces opérations affichées mais jamais réalisées. C'est le problème que nous avons, ou faiblement réalisées. J'ai commencé mon intervention de façon technocratique sur le niveau de consommation des CP en investissement, je termine de manière plus politique. Mais en gros, on écrit une lettre au Père Noël au moment du Budget Primitif et à l'arrivée les choses ne se font pas, ou elles se font faiblement. Là, on me pointe une opération dans un quartier que vous aviez identifié comme prioritaire « parking aire de jeux Schuman » - 114 000 euros, décalée en 2020. Sans doute que ce sera avant les élections. Mais sans être polémique, c'est des gamins, des habitants, qui n'auront pas ces opérations et pourtant elles étaient inscrites. Si vous voulez, je vous donne la ligne, c'est 05SCHUMAN, ça s'appelle comme ça. Mais on pourrait prendre la liste, qui est quand même assez impactante. J'ai donné cet exemple-là. Vous voyez, j'ai commencé par un exemple positif, mais malheureusement, ce ne sont que des AP. J'ai été un peu long.

Monsieur Mebarek : Alors, je vais répondre Monsieur Kalfon. Déjà, je vais répondre de manière très claire à l'une des remarques. Bien entendu qu'il ne s'agit pas de mesure d'austérité. On ne décale pas parce qu'on n'a pas les moyens de financer ces opérations. Quand on a voté le budget 2018, je vous ai indiqué qu'on allait très peu emprunter – 3 millions – et beaucoup autofinancer. Donc vous aurez compris qu'on n'est pas sur un problème d'austérité et de difficulté à financer ces opérations. Ca c'est le premier point. Le deuxième point, Monsieur Kalfon, c'est que les lignes que vous avez là, ce sont des crédits en moins. Quand on dit crédits en moins, on a deux explications : ou l'opération, on est certain qu'elle ne sortira pas, on va prendre un exemple, la Police Municipale à Montaigny est une opération qui a été très compliquée avec la CAF, l'OPH, etc. Les travaux, enfin, vont pouvoir

se réaliser, mais pas en 2018, on les commencera en janvier 2019, donc la facturation on ne l'aura qu'en 2019. On a des opérations qui se décalent parce que physiquement on ne peut pas les faire, pour des raisons ou de négociation, ou des raisons techniques ou autre chose. On a par exemple l'entrée des Mézereaux, reversement à TMH à hauteur de 500 000 euros. Là, on attend que TMH nous les sollicite. On sait qu'on ne va pas les dépenser en 2018, donc on les décale. On les versera probablement en 2019. Et par ailleurs, ce que je voulais dire, Monsieur Kalfon, c'est qu'on est en réduction de crédits. Troisième hypothèse, on a parfois des opérations qui sont faites et pour lesquelles on a moins besoin de crédits parce que finalement l'opération est à moindre coût ; ben les crédits sont supprimés.

Monsieur Kalfon : Travaux sur les bâtiments scolaires, on ne peut pas dire que les travaux ont été réalisés à moindre coût.

Monsieur Mebarek : Là, c'est malheureusement le mauvais exemple. La façon dont on pourrait lire le tableau, c'est qu'on avait 30 500 sur cette ligne, et on supprime 26 000 euros qu'on décale en 2019. En fait non. C'est l'AP qui est réduite de 30 000 euros en 2018. Mais le montant de l'AP est bien plus élevé, vous imaginez bien que la maintenance des bâtiments scolaires, à Melun, ce n'est pas 30 000 euros. Imaginez, François Kalfon, 26 000 euros sur 1 million de dépenses. Je recommence. On réhausse de 30 000 euros l'Autorisation de Programme, qui est déjà très conséquente, et on sait que sur ces 30 000 euros, on ne consommera pas 26 000 euros de crédits en 2018 mais en 2019, donc on les décale. Là, contrairement à ce que vous pouviez dire tout à l'heure, on est sur de la stricte sincérité budgétaire, Monsieur Kalfon, puisque plutôt que de laisser filer l'année, on ajuste en DM à l'euro. Sur des montants d'investissement en millions d'euros, en arriver à vous dire qu'on décale de 26 000 euros les Crédits de Paiement, si là ce n'est pas du détail.

Monsieur Kalfon : Non mais attendez.

Monsieur Mebarek : Monsieur Kalfon, le 1.4 million de décalage s'explique par les trois cas de figure que j'ai expliqué tout à l'heure. Il ne se fait pas en raison de paramètres qui ne dépendent pas de la Ville (ex de TMH qui n'a pas sollicité ses versements à hauteur de 500 000 euros). Deuxième hypothèse, des opérations qui ne se font pas pour raisons techniques (peut-être que l'opération en elle-même avance, mais les factures ne tomberont qu'en 2019). Et troisième hypothèse, on a des crédits surabondants et on les supprime. Voilà.

Monsieur Kalfon : Question supplémentaire sur les crédits supplémentaires affectés, et là c'est un peu inquiétant, au dévoiement réseau TZen. Alors ce sont des études. Mais, est-ce que ça traduit un retard sur le dévoiement réseau ? Parce que si on a du retard sur les études, forcément ça va tout décaler.

Monsieur Mebarek : Alors sur le TZen, par rapport à ce qui est dit, il y a un phasage de travaux, en dur, qui lui n'est pas remis en cause. Compte-tenu de ce phasage de travaux, on ajuste les études pour obtenir ce qui est vraiment nécessaire pour les étapes en question. On n'est pas sur un décalage des travaux, mais sur un réajustement des études par rapport au calendrier. Là encore, Monsieur Kalfon, on ne dit pas qu'on décale les études. On dit qu'on décale les crédits. Des études peuvent avoir lieu sur ce dernier trimestre 2018 et être effectivement payées sur 2019.

Monsieur Kalfon : En revanche, nous ça nous intéresse de savoir si les études sur le dévoiement réseau, elles, sont décalées ou pas.

Monsieur Vogel : Non. La réponse est non.

Monsieur Kalfon : Sur l'aire de jeux Schuman là, c'est juste un aspect comptable ou c'est un décalage des travaux ?

Madame Wojeik : C'est un décalage des travaux.

Monsieur Kalfon : Pour quelle raison ?

Madame Wojeik : Une charge trop lourde sur les services. Les inondations de 2016 et 2018, ne vous en déplaît, je suis désolée, mais ont mis les services à mal au niveau de leur charge de travail. Beaucoup de voirie, beaucoup d'études, beaucoup de reprises, beaucoup d'attentes d'expertise et ainsi de suite. C'est vraiment une charge qui fait que certaines choses n'ont pas pu être faites de la manière dont on aurait souhaité qu'elles le soient.

Monsieur Kalfon : D'accord. Promis, c'est la dernière question. Il y a écoles, crèches, ce n'est pas un petit décalage. C'est comptable ou décalage des travaux ?

Monsieur Mellier : Ca, c'est l'école de l'Ecoquartier. On est en concours de maîtrise d'œuvre aujourd'hui, donc c'est tout. Le décalage sera vite rattrapé.

Madame Tixier : Oui, puisqu'on essaye d'ouvrir à la rentrée 2022. Ce serait l'objectif au démarrage.

Monsieur Kalfon : Alors, bien sûr, nous conservons notre vision sur le fait qu'il y ait quand même un problème sur la consommation des CP. Mais ce qu'il faut aussi signaler, et c'est bien de le faire, c'est les « trains qui arrivent à l'heure en conseil ». On a eu un certain nombre de réponses. On n'est pas toujours d'accord sur le pourquoi. Par exemple, on regrette que l'aire de jeux pour enfants à Schuman soit décalée – vous nous avez fourni une explication qui tient la route, on a le droit de le regretter aussi. Et je tiens à dire que des éléments sont fournis à l'ensemble des conseillers, et par voie de conséquence à l'Opposition, et qu'on peut en DM avoir un débat de qualité, on vous en remercie.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Ah, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Alors, je ne vais pas reprendre – moi-même j'avais relevé cet aspect du grand nombre de reports, certainement pour des raisons très différentes des uns aux autres. Par contre, je ne peux que suggérer un progrès dans l'optimisation de cette gestion. Parce qu'effectivement, ça n'est pas un pourcentage négligeable. On peut certainement améliorer, voire renforcer les services pour améliorer, cette gestion prévisionnelle des investissements. Par contre, j'avais une question technique. Je pars d'un point de détail et je vais la généraliser. Dans les crédits, il y a une augmentation des crédits sur le chauffage de 63 000 euros dont l'explication est « crédits supplémentaires pour le chauffage suite à l'hiver 2017 – 2018 particulièrement rigoureux ». Sauf qu'ayant récemment travaillé avec Météo France sur ses statistiques, voici ce que dit Météo France : « La température a été contrastée en décembre, exceptionnellement douce en janvier, puis très froide en février. Ainsi, sur la saison, elle a dépassé la normale de 0.6 degrés ». Donc on avait une année particulièrement douce. Ca, c'est les données sur l'ensemble de l'Ile de France. Sur Melun précisément, c'est 0.8 degrés au-dessus de la normale. Ma question c'est : cet argument ne tenant pas, quelle est la raison de ces excédents de chauffage ? Et quelles mesures prenez-vous concrètement à Melun pour

contribuer à la transition énergétique et au ralentissement de la dégradation du climat ?

Monsieur Mebarek : Alors, Monsieur Bourquard, les chiffres que vous citez, c'étaient des moyennes, avec tout le caractère relatif qu'une moyenne a lorsque l'on est sur la réalité. Il faisait froid. Vous le disiez vous-même, en février, il a fait froid. A un moment donné, il faut chauffer nos écoles. En janvier il a fait moins froid, il y a une montée en température qui entraîne une augmentation de la consommation. Deuxième argument qui n'est pas cité là, on a le prix du gaz qui ne cesse d'augmenter, il a augmenté de 15 % en 2018. Enfin, troisième élément, vous disiez qu'est-ce que la Ville fait pour réduire ses consommations ? Bah on fait que, systématiquement aujourd'hui, on investit sur notre patrimoine bâti en rénovant l'ensemble des huisseries. On vient d'investir à Cassagne 500 000 euros pour changer l'ensemble des fenêtres et des portes. On est sur un travail qui, à terme, produira des résultats en matière de consommation énergétique, donc on essaie de jouer sur les deux paramètres.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote ? Non ?

Monsieur Bourquard : Non. Ce que je voulais dire, c'est que de toute façon, quand je vous ai donné une moyenne, je vous ai donné celle pour Melun qui est supérieure à celle de l'Ile de France. Donc le constat sur Melun, c'est que l'hiver a été moins rigoureux. Donc, dans votre DM, ne mettez pas que l'hiver a été plus rigoureux puisque les données vous prouvent qu'il ne l'a pas été, bien au contraire. Après, que vous mettiez la réalité, et je ne vois pas pourquoi ça vous gênerait de la mettre et dire que les fluides ont augmenté. N'inventez pas qu'un hiver a été particulièrement rigoureux parce qu'il n'a pas été particulièrement rigoureux.

Monsieur Brisson : La dernière phrase du document, je ne suis pas spécialiste alors je ne comprends pas « d'autoriser le versement de 15 000 euros aux associations dont le détail figure en annexe de la maquette budgétaire ». Où est-ce qu'on situe la maquette budgétaire ?

Monsieur Mebarek : La maquette vous l'avez, c'est ce document-là. Les 15 000 euros dont on parle, c'est une association, le Cercle des Nageurs...

Monsieur Vogel : Dont j'ai parlé tout à l'heure

Monsieur Mebarek : ... plus 900 euros d'ajustement pour le Brie de Melun. On a corrigé pour ajuster la subvention par rapport à ce qui avait été versé en 2017. Voilà.

Monsieur Vogel : C'est bon ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE la Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2018, équilibrée en section de fonctionnement et en section d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	-180 805,00 €
Investissement :	<u>-1 238 423,97 €</u>
Total :	-1 419 228,97 €

Selon le détail exposé dans le document joint en annexe.

VOTE l'ouverture d'Autorisations de Programme 2018 selon le détail exposé en annexe.

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions détaillées en annexe au document budgétaire.

11 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mebarek : La 11 est la conséquence de ce que l'on vient de délibérer, c'est-à-dire voter l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme tel que je vous l'ai exposé en DM. Voilà.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2018 selon le tableau joint en annexe.

12 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur Mebarek : J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la décision modificative N° 1 (DM1) du budget annexe de l'eau pour l'année 2018.

Section d'exploitation :

Il est nécessaire de procéder à l'inscription de crédit pour le paiement des taxes foncières sur les équipements mis à disposition du fermier sur le budget eau à hauteur de 53 300 €.

Dans le cadre de la DM1, cette dépense sera financée par un complément de la redevance R4 pour les collectivités extérieures. En effet, un rappel au titre de 2017 a été encaissé, générant une recette supérieure à la prévision.

Section d'investissement :

Par ailleurs, il est également nécessaire d'ajuster les crédits d'investissement au vu du cadencement des travaux.

DEPENSES :

- 96ETUDIV Etudes Diverses : -10 000 € en 2018, décaés en 2019
- 96BRANLY Dévoisement rue Edouard Branly : - 150 000 € en 2018 décalés en 2019,

- 96PEGUY Travaux Adduction eau Avec Charles Péguy : - 1 400 €, supprimés, l'opération étant terminée

RECETTES :

- 96BARNOR Participation de LOTICIS aux travaux pour le réseau Eaux déviation Barreau Nord : - 115 400 € décalés en 2019
- Reversement des subventions ANRU/CAMVS perçues dans le budget Ville : - 46 000 € au vu de l'encaissement des recettes sur le budget principal.

Voilà. Merci.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Je pense qu'au vu des rapports du concessionnaire qui montraient qu'on avait de très fortes pertes en ligne, supérieures à la moyenne départementale, je pense qu'il faudrait réagir en investissement de façon à travailler à la diminution de ces pertes en ligne. Ça fait deux années consécutives que l'on constate des pertes en ligne élevées, je pense que là je ne vois pas arriver l'investissement nécessaire à la diminution de ces pertes en ligne. Alors, effectivement, ça a un aspect financier les pertes en ligne. Mais ça a aussi un aspect moral sur le fait que nous consommons une ressource en eau qui va devenir rare. Je ne vous ferais pas un dessin, mais cette année, depuis juin, il ne pleut pas quasiment à Melun. Gâcher la ressource d'eau, ce n'est pas acceptable au niveau moral, ni au niveau économique. Là-dessus je m'attendais à ce qu'il y ait un effort, une réaction qui montrerait qu'il est urgent de dépenser de l'argent en investissement à ce niveau-là. Je ne le vois pas et je le déplore.

Monsieur Vogel : Ok. Bien, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? Ok.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe de l'eau de l'exercice 2018 équilibrée en sections d'exploitation et d'investissement pour un montant total de :

Exploitation :	53 300 €
Investissement :	- 161 400 €
Total :	- 108 100 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre.

13 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE 13 LIGNES DE PRETS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, POUR UN MONTANT TOTAL DE 10 401 919,18 € - LES FOYERS DE SEINE ET MARNE

Monsieur Mebarek : Les Foyers de Seine et Marne, à qui la Ville a accordé sa garantie pour treize emprunts auprès de la Caisse des Dépôts a renégocié ses emprunts auprès de la Caisse

des Dépôts pour un montant total de 10 400 000 euros et nous sollicite pour accorder de nouveau notre garantie sur ces emprunts renégociés pour le même montant.

Monsieur Vogel : Pas de question ? Oui.

Monsieur Kalfon : Pardon, quelle est la nature de la négociation entre les Foyers de Seine et Marne et la Caisse des Dépôts ? C'est des opérations classiques.

Monsieur Mebarek : Oui, alors là, je n'ai pas le détail des opérations, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : C'est sur du logement social ? De la Construction ?

Monsieur Mebarek : Oui, oui, bien sûr.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Opposition ? Abstention ? Madame Wojeik ne prend pas part au vote.

Monsieur Kalfon : Vous faites le déport.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : La Ville de Melun réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagée initialement contractée par Les Foyers de Seine et Marne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des lignes du Prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne des prêts réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe « Caractéristiques Financières des lignes des prêts réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes des prêts réaménagées à taux révisable indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

Article 3 : La garantie de la Ville est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date

d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

14 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% POUR LE REAMENAGEMENT DE 3 PRÊTS, D'UN MONTANT TOTAL DE 6 667 176,70 € - OFFICE PUBLIC HABITAT SEINE ET MARNE

Monsieur Mebarek : Même type d'opération concernant cette fois-ci l'OPH pour un montant de prêt de 6 667 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts également et concernant trois lignes de prêts.

Monsieur Vogel : Ok. Opposition ? Abstention ? Jean-Claude Coulleau ne prend pas part au vote. Ok.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : La Commune de Melun a garanti le remboursement des prêts n° 1084977, 42731 et 42733.

Article 2 : La Commune de Melun réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagés, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 3 et référencée à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagés ».

La garantie est accordée pour chaque ligne des prêts réaménagés, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé sont identiques, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagés » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêts réaménagés à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites lignes du prêt réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Article 4 : La garantie de la commune de Melun est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

15 - AVENANT A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT. TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE ET AJOUT D'UN OPERATEUR EXPLOITANT

Monsieur Mebarek : Il s'agit de proposer un avenant à une convention qui a été passée avec l'Etat pour permettre la dématérialisation de la transmission des actes au titre du contrôle de légalité. Dans le cadre de ce contrôle de légalité, on a déjà acté, au titre de cette convention, la communication en particulier des documents budgétaires. Il est proposé, avec cet avenant, de compléter la liste des documents dématérialisés à l'ensemble des actes relatifs à la commande publique. Voilà essentiellement pour cet avenant.

Monsieur Vogel : Ok. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Madame la Préfète de Seine-et-Marne, l'avenant n° 3, ci-annexé, à la convention ACTES et d'ajouter le dispositif homologué *LOCAL TRUST ACTES* pour la transmission des actes de la Commande publique.

16 - VERSEMENT DU SOLDE DES SUBVENTIONS ' PROMOTION SPORTIVE '

Monsieur Mebarek : Il s'agit de verser des soldes de subventions au titre du sport, d'un montant total de 8 000 euros, dont le détail figure dans le tableau joint à la délibération.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Je renouvelle ma demande, mais je suis patient, peut-être que je l'obtiendrai avant la fin du mandat. Je souhaiterais avoir, chaque année, les tableaux d'évolution une année sur l'autre des versements de subvention aux associations, qui me permet de juger du fait, qu'une année sur l'autre, la situation a évolué en plus ou en moins pour telle ou telle association.

Monsieur Mebarek : Alors, Monsieur Bourquard, je vous fais la même réponse que je vous ai faite lors des mêmes questions, à savoir, vous avez les réponses dans les annexes budgétaires puisqu'on y a le détail des subventions par association. Et comparez le budget 2017, 2018 et bientôt 2019 et vous pourrez voir les ajustements.

Monsieur Bourquard : En gros, vous me dites, reprenez les tableaux de cette année et des autres années, et faites-vous vous-même vos tableaux. Mais, Monsieur Mebarek, est-ce que ce serait trop demander à des services que, d'ailleurs je reconnais comme très compétents, de pouvoir me faire ces tableaux ?

Monsieur Mebarek : Bon, vous êtes gentil, on vous les fera pour l'exercice 2019. Mais ce n'est pas compliqué, vous avez le détail sur les annexes.

Monsieur Kalfon : Moi je ne serais pas contre. A chaque fois on renvoie à ceci ou cela. Mais pour être sérieux, on ne remet pas en cause, et aucun membre de l'Opposition n'a jamais voté contre le versement d'une subvention au secteur associatif – même si cela a pu être le cas sur certaines opérations, en tout cas jamais sur le secteur sportif. Ce n'est pas un sujet polémique. Simplement, quand on discute d'une délibération, même sur un reliquat, ce n'est pas du luxe d'avoir un tableau de suivi. Et comme il n'y a rien à cacher, c'est encore mieux de l'avoir et de voir l'évolution pluriannuelle des subventions aux associations, pour une raison très simple que vous partagerez avec nous au Conseil : quel que soit le groupe où nous siégeons, à chaque fois que l'on rencontre une association sportive, ils expliquent qu'ils ont moins que les voisins et que ce n'est pas légitime. Et bien, disposer des éléments, d'un outil de pilotage – puisque nous, on vote les mêmes subventions que vous, on vote les subventions comme vous – sport par sport, ce n'est pas inutile. Et voir l'évolution quand il y a l'identification d'un rattrapage possible. Voilà, je le dis parce que je trouve que c'est mieux d'avoir les éléments, et ça ne coûte pas cher. Je le dis d'autant plus facilement que ce n'est pas un sujet polémique.

Monsieur Vogel : Ok.

Monsieur Kalfon : Je trouve que la réponse qui a été faite à Claude est un peu facile.

Monsieur Mebarek : J'ai fait cette réponse pour encore insister sur le fait qu'il n'y a pas d'information cachée. Cette information, tout le monde l'a. Maintenant, je comprends votre sujet. C'est un sujet de praticité de l'information.

Monsieur Kalfon : Vous savez, je vais vous dire une chose. Pour avoir été membre de majorité et d'opposition, quand on est dans la majorité et adjoint aux finances, on dispose des services. C'est normal, c'est comme ça. Quand on est dans l'opposition, bien sûr qu'on peut appeler les services, mais ce n'est pas la pratique courante. On n'a pas cette facilité d'accès aux chiffres et aux services comme vous l'avez. Alors, vous pouvez dire, vous avez accès aux chiffres, vous pouvez chercher. Oui on peut le faire. Mais, parfois c'est plus simple d'avoir

des réponses directes.

Monsieur Vogel : Ok. On vous le donnera, il n'y a pas de problème. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement des subventions suivantes, sur les crédits votés à l'article 6574, du Budget Primitif 2018 :

PROMOTION SPORTIVE

USM Athlétisme	1000	Organisation meeting départemental jeunes Manifestations
USM Gymnastique	1000	Participation compétition internationale
USM Volley	1000	Complément CAMVS perte contrat objectif
USM Fédéral	5000	Organisation manifestations

17 - ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR MAISON DES ASSOCIATIONS JEAN XXIII

Monsieur Millet : Vous savez que la Maison Jean XXIII accueillait beaucoup d'associations, mais dans le domaine social. Cette Maison Jean XXIII devient siège d'une maison des associations, même si elle conservera très certainement cette dominante sociale. Elle sera le point d'appui pour l'ensemble des associations melunaises. Il a donc été établi un règlement pour le fonctionnement de la maison, que je ne vais pas vous lire en détail car vous avez pu le regarder, mais qui est l'expression du but de cette maison tel qu'indiqué dans la note de présentation où on précise bien le rôle de la Maison des Associations : un espace de rencontre, de dialogue, de réflexion et d'innovation au service de la vie associative locale ; une domiciliation pour les associations melunaises ; un lieu destiné à faciliter le fonctionnement quotidien des associations, notamment par la mise à disposition de surfaces et d'équipements ; un équipement qui aura vocation à fédérer des énergies autour de projets, de soutenir la création et le développement de structures associatives ; une proposition d'offres de formation par les Petits Déjeuners Associatifs sur des thématiques variées comme tenir une assemblée générale, le droit des associations, le management associatif ou encore la comptabilité d'une association, etc. A partir de cette vocation de la Maison Jean XXIII a été établi un règlement que l'on vous demande d'approuver ce soir.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Alors, c'est une question tout à fait annexe, mais qui concerne la structure. Je me posais la question de savoir quel était le lien entre la dénomination de la Maison des Associations et puis son activité dans la mesure où le Pape Jean XXIII était connu

pour sa réforme de l'Eglise. Je ne vois pas très bien le lien avec le milieu associatif.

Monsieur Millet : Tout simplement, la Maison Jean XXIII est une ancienne salle paroissiale, qui avait été baptisée de ce nom, que la Ville a rachetée au Diocèse, et on a conservé, ne serait-ce que par courtoisie, le nom qui lui avait été donné.

Monsieur Bourquard : Je pense qu'il serait assez intéressant, sans préjuger de l'action du Pape Jean XXIII parce que ce n'est pas mon domaine, moi je le connais seulement pour son activité de réformateur, mais je pense qu'il serait bien de pouvoir attribuer un nom des grands militants d'éducation populaire à cette Maison des Associations, qui serait très intéressant en terme de symbole par rapport à l'éducation citoyenne qui est l'un de nos grands enjeux. Là-dessus, je pourrais évoquer Jean Massé, je pourrais évoquer André Philippe qui était ministre du Général de Gaulle, pour lier cet aspect de la mission citoyenne des associations et du lieu où elle s'exerce.

Monsieur Millet : Oui, mais, Monsieur Bourquard, vous êtes un Melunais relativement récent. Cette salle a été construite et est entrée en fonctionnement en même temps que le quartier se construisait et ça fait partie de l'histoire du quartier. Donc je sais bien que c'est quelquefois à la mode de débaptiser les rues, les salles, etc. mais ça ne me paraîtrait pas une bonne idée. Si vous avez des noms à proposer, il y aura des noms de rue dans l'Ecoquartier dans les tranches 2 et 3. Mais je trouve que ça a un petit côté désagréable de vouloir débaptiser une salle qui fait partie de l'histoire du quartier.

Monsieur Bourquard : Je ne suis pas contre le fait qu'on rebaptise du même nom un autre espace melunais, ça ne me gêne pas du tout.

Monsieur Vogel : Ok. Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Juste pour dire deux choses. D'abord, nous, le nom de la salle Jean XXIII nous va très bien, nous ne sommes pas pour ces logiques qui consistent à ce qu'une ville en fonction de son orientation politique ait la récurrence des mêmes noms. Nous sommes aussi confortables avec le Général De Gaulle qu'avec Pierre Brossolette, il n'y a pas de difficulté là-dessus. Par contre, il y a une chose qui a été dite qui n'a pas été vraiment faite à ma connaissance, mais je parle sous votre contrôle, c'est le nom des rues de l'Ecoquartier. La deuxième vague doit faire l'objet d'un débat un peu large. Alors, moi j'ai commencé à regarder. Il y a des gens qui sont d'illustres résistants, pourquoi pas des communistes, pourquoi pas des socialistes, mais certains noms ont déjà été donnés – je pensais à Pierre Brossolette pour lui rendre hommage – alors quelle est la disponibilité, quel est l'engagement que vous prenez sur les noms à donner ? A ma connaissance, beaucoup de noms de rues de l'Ecoquartier ont déjà été attribués.

Madame Tixier : Bah écoutez, vous êtes gentil de me l'apprendre. Sur la phase 2 et la phase 3, si vous avez des noms de rues, je serai intéressée pour que vous me les communiquiez.

Monsieur Kalfon : Alors c'est parfait. On avait posé cette question au Conseil Municipal, souvenez-vous.

Monsieur Vogel : On est d'accord.

Madame Tixier : Rien n'est fait donc...

Monsieur Kalfon : Une manière de répondre pour Claude, c'est qu'on peut baptiser sans débaptiser, et on peut même baptiser dans une forme non pas de consensus, mais de convergence républicaine. C'est ce que nous souhaitons.

Madame Tixier : C'est enregistré. D'ailleurs nous avons proposé à l'époque que l'on mette une majorité de noms de femmes.

Monsieur Kalfon : Mais ça, je vous suis d'ailleurs. Au moins une parité.

Monsieur Vogel : Nous en reparlerons le moment venu. Je propose qu'on vote sur la délibération 17. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte le Règlement Intérieur de la Maison des Associations ci-annexé à la présente délibération.

18 - ADHESION AU RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS

Monsieur Millet : C'est la conséquence logique de la délibération que l'on vient de voter. Il existe une fédération nationale, ou un réseau plus exactement, de maisons des associations, et le but de cette délibération est donc d'autoriser l'adhésion au réseau national des maisons des associations, ainsi que la dépense correspondant, qui est de 464 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer à tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Forcément on est pour, on ne peut pas être contre ce genre de choses. Mais quelle est la valeur ajoutée de cette adhésion ? Est-ce qu'on peut avoir quelques éléments d'information ?

Monsieur Millet : Ca existe pour presque toutes les structures de ce type. De la même façon qu'on a des réseaux pour les CCAS, pour tous les organismes que l'on retrouve dans la plupart des communes. L'intérêt de l'adhésion, c'est des échanges d'expérience, des formations, et puis de l'information tout simplement.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote, donc, sur la délibération 18. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion de la Maison des Associations Jean XXIII régie par la Ville au Réseau National des Maisons des Associations ainsi que la dépense correspondante (464 €/an).

AUTORISE le Maire à procéder à tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19 - CONVENTION AVEC ORANGE RELATIVE À LA MODIFICATION DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR LA COMMUNE DE MELUN, RUE EDOUARD BRANLY.

Madame Wojeik : Nous avons trois délibérations (19, 20, 21) qui concernent des réseaux différents mais qui concernent le même projet, donc la rédaction en est la même. Je vous propose de vous présenter celle qui concerne Orange. Dans le cadre des travaux du TZEN 2, IDFM (Ile de France Mobilités, ex STIF) a demandé à l'Opérateur ORANGE de procéder à la modification de ses ouvrages de communications électroniques et simultanément à la Ville de Melun de déplacer ses réseaux souterrains très haut débit. Pour ce faire, nous avons dû établir des conventions avec chaque opérateur. Vous retrouvez dans la convention qui fait quoi et qui paie quoi. Pour faire court, l'Opérateur prend en charge les prestations qu'il réalise et indemnise le Maître d'Ouvrage du coût de la tranchée et de la reconstitution de la structure de chaussée. Le déplacement en souterrain de son réseau aérien ainsi que la dépose des réseaux abandonnés de l'Opérateur sont à sa charge. Le montant de la participation des travaux réalisés par le Maître d'Ouvrage est à la charge de l'opérateur. Nous serons donc indemnisés à l'euro près pour les frais et les dépenses que cela va susciter. Nous retrouvons la même convention avec Orange, avec Semafor et avec SFR. Là, en l'occurrence, il s'agit de la rue Edouard Branly sur laquelle les dévoiements de réseaux assainissement ont eu lieu cet été et sur laquelle le Département est en réflexion pour les clôtures de l'école qui borde cette rue pour accueillir l'arrivée du TZEN 2 dans les années qui viennent.

Monsieur Vogel : Bien. Monsieur Kalfon et Monsieur Bourquard.

Monsieur Kalfon : Oui, une question sur le calendrier du coup, puisqu'on a des bouts de TZEN, ce qui est normal, un peu partout dans le Conseil. Sur le calendrier dévoiement et construction, on avait parlé plutôt de post 2020, alors pas sur l'ensemble, mais c'est toutes les questions sur le phasage études, travaux et puis circulation, tronçon en partie ou totalité melunaise, c'est la première question ? Et puis, plus en lien avec les trois délibérations, est-ce que c'est simplement du dévoiement de réseau existant ou est-ce qu'à l'occasion, il y a des opérations d'enfouissement de lignes ? Est-ce qu'il y a une valeur ajoutée ou simplement un isopérimètre, eu égard aux travaux qui sont menés ? Souvent on en profite, pour ne pas multiplier les tranchées, à procéder à l'enfouissement en même temps et faire preuve d'un peu d'intelligence dans la manière dont les choses sont faites. Dernier aspect, je suis moins coutumier de Semafor 77 qui est situé à Levallois Perret, contrairement à ce que son nom pourrait indiquer, alors quid de Semafor 77 ? Les réseaux SFR et Orange, je situe très bien, Semafor, un peu moins.

Madame Wojeik : Alors, Semafor 77, c'est l'opérateur qui a été choisi par le Conseil Général de l'époque, il y a une petite dizaine d'années maintenant, pour passer la fibre sur une bonne partie de notre collectivité. A l'époque, nous avons profité des travaux entrepris par le Conseil Général pour profiter des tranchées et nous glisser dans leurs travaux, et tirer – alors je dirais de mémoire – douze kilomètres de fibre sur la ville, ce qui nous a permis de raccorder, déjà à l'époque, bon nombre des équipements de la collectivité, à savoir les écoles, stades, gymnases et autres. Donc c'est réparti sur l'ensemble de la collectivité et Semafor avait été choisi en son temps par le Conseil Général.

Monsieur Kalfon : Alors, cette fibre, elle est exploitée par qui ensuite ? C'est un opérateur

téléphonique ? Comment ça se passe ?

Madame Wojeik : Oui. Une partie a été achetée par la Ville, un certain nombre de fibres nous appartiennent. Les autres fibres sont, en effet, commercialisées par les opérateurs classiques.

Monsieur Kalfon : Alors là, il y a une question que je vous avais posée à la fois sur le calendrier TZEN et sur l'isopérimètre, c'est-à-dire : est-ce que c'est du dévoiement tout simplement ou est-ce qu'il y a des opérations d'enfouissement liées aux travaux ?

Madame Wojeik : Oui, alors, on profite, bien évidemment, de ces travaux qui nous sont imposés, je dirais, dans le cadre du TZEN 2 pour enfouir, autant que faire se peut, l'ensemble des réseaux, et puis de reprendre aussi des réseaux comme l'assainissement par exemple, qui pouvait présenter quelque usure du temps puisque ce sont des quartiers qui ont maintenant quelques décennies, donc on profite de tous ces travaux pour que nos réseaux soient les plus rentables possible. Je pense notamment à la géothermie qu'on évoquait tout à l'heure, au chauffage urbain sur la rue Charles Péguy – on a profité de ces travaux pour faire reprendre par le délégataire une partie des réseaux de chauffage urbain.

Monsieur Kalfon : Et le calendrier ?

Madame Wojeik : Calendrier ? Alors, je vais me tourner vers le directeur des services techniques, parce que je ne voudrais pas vous dire de bêtises. Si vous le permettez, je vais passer la parole à Jérôme Olzier.

Monsieur Olzier : Bonsoir. Sur la partie haute, notamment Branly, Péguy, on est sur un calendrier qui va s'étaler jusqu'en 2020, pour après redescendre sur le centre-ville de 2020 à 2022 – 2023 en ce qui nous concerne.

Monsieur Vogel : D'accord. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui, c'était une question annexe. Un certain nombre de Melunais, que ce soit des particuliers ou des entreprises, nous ont fait remonter quelque chose dont la presse s'est déjà fait écho, c'est la difficulté à obtenir des connexions au réseau de fibre. Il semblerait, d'après la presse, qu'un certain nombre d'opérateurs, bien que la fibre soit installée, ne permettent pas de s'y raccorder. Et donc, sur Melun, un bon nombre de quartiers ne peuvent pas s'y raccorder, y compris quand la fibre est présente. Donc je pense qu'il serait bien que la Mairie puisse interroger les différents fournisseurs d'accès pour savoir si le problème vient du gestionnaire principal, c'est-à-dire Orange, ou de leur part à eux. Mais, ce qui est paru dans la presse, tant au niveau régional que national, m'inquiète.

Madame Wojeik : Je n'ai pas souvenir que nous ayons été saisis, au niveau des services techniques, de difficultés par rapport à ça. Alors, il y a un vrai sujet et une incompréhension pour les riverains, et ça peut bien se comprendre. Il y a deux sortes de fibres qui circulent dans nos collectivités. Il y a les circuits fermés, pour alimenter nos immeubles (propriétés de la collectivité) et le réseau de vidéosurveillance. On ne peut pas accéder à cette fibre, qui est vraiment dédiée au bon fonctionnement des services de la Ville. Ensuite, il y a le FTTH qui est en cours de développement par Orange puisque c'est le choix qui a été fait par la CAMVS il y a maintenant quelques bonnes années, qui est en train de se développer sur les vingt communes, et là, il y a des quartiers qui sont plus favorisés que d'autres, où la puissance est plus forte que d'autres. A ma connaissance, le seul quartier où il y avait encore un peu de

faiblesse est le quartier autour de l'ancien hôpital Marc Jacquet. Mais à ce jour, Monsieur Bourquard, je regarde Monsieur Gaunet qui est face à moi, je n'ai pas souvenir que nous ayons eu des courriers ou des mails de riverains à ce sujet.

Monsieur Vogel : Ok.

Madame Wojeik : Mais nous ne manquerons pas, si c'était le cas, et si vous avez des cas précis à nous indiquer, de prendre contact avec Orange.

Monsieur Vogel : Donc on passe au vote. D'abord sur la délibération 19. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente convention entre la Commune de MELUN et l'opérateur de téléphonie ORANGE pour la modification des réseaux de télécommunications rue Edouard Branly,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférents.

20 - CONVENTION AVEC SFR RELATIVE A LA MODIFICATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR LA COMMUNE DE MELUN, RUE EDOUARD BRANLY - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur Vogel : On vote sur la délibération 20. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente convention entre la Commune de MELUN et l'opérateur de téléphonie SFR pour la modification des réseaux de télécommunications rue Edouard Branly,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférents.

21 - CONVENTION AVEC SEMAFOR 77 RELATIVE A LA MODIFICATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR LA COMMUNE DE MELUN, RUE EDOUARD BRANLY - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Et sur la délibération 21. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente convention entre la Commune de MELUN et l'opérateur de

téléphonie SEMAFOR 77 pour la modification des réseaux de télécommunications rue Edouard Branly.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférents.

22 - CONVENTION DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE BORNES ENTERREES, ENTRE LE SMITOM ET LA VILLE DE MELUN, RUE BONTEMPS ET RUE DE L'EPERON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Wojeik : La Ville de Melun souhaite implanter des bornes enterrées sur deux sites repérés depuis un certain temps, rue Bontemps et rue de l'Eperon. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention entre la Ville et le SMITOM, qui rappelle – je dirais, puisqu'on a déjà un bon nombre de bornes enterrées sur notre territoire – les engagements de l'un et de l'autre. Voilà, si vous avez des questions.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexée à conclure avec le SMITOM-LOMBRIC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

23 - CONVENTION DE COOPERATION POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'INTERCONNEXION FIBRE ENTRE LA CAMVS ET LA COMMUNE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Wojeik : La Commune de Melun a porté la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'opération d'interconnexion des réseaux très haut débit entre la CAMVS et la Commune de Melun, situés sur le périmètre de Dammarie-les-Lys pour faciliter les connexions et la rapidité d'intervention de travail en ligne.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

24 - CONVENTION D'ADHESION AU FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur Rodriguez : Il est demandé au Conseil d'approuver la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2018 définissant les modalités de financement et de gestion, à savoir 0.30 € par habitant soit pour Melun 40 867 habitants. La dépense s'élève à 12 260.10 €.

Monsieur Bourquard : Est-ce qu'on était déjà adhérent ? Ou pas ?

Monsieur Rodriguez : Oui, on paye la cotisation tous les ans, c'est une obligation.

Monsieur Vogel : Pas d'autres questions ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement 2018 définissant les modalités de financement et de gestion avec le département de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Maire à signer cette convention ci-annexée et tous les documents y afférent.

DIT QUE les crédits sont inscrits sur l'article 6558 « autres contributions obligatoires » du Budget Primitif 2018.

25 - CONTRAT COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES D'OEUVRES PROTEGEES - CENTRE FRANCAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Pillet : Le CFC (Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie), dans un courrier du 4 juin dernier, a informé la Ville de Melun que, conformément au Code la Propriété Intellectuelle, toute diffusion de copies d'œuvres protégées doit donner lieu à une autorisation préalable et au versement d'une redevance, obligatoires. Les articles de presse ou des extraits de livres imprimés susceptibles d'être reproduits ou diffusés sous forme papier ou numérique pour les besoins des services de la Ville entrent dans ces obligations. Le CFC est le seul organisme agréé autorisant la réalisation et la diffusion de copies d'articles de presse et pages de livres, moyennant une redevance. La Ville doit donc signer un contrat intitulé « Copies internes professionnelles d'œuvres protégées » et s'acquitter d'une redevance annuelle calculée en fonction du nombre d'agents et d'élus susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder à des copies numériques ou papier. Pour l'année 2018, le CFC accorde une réduction de 50 %. Le coût de la redevance, pour un effectif déclaré inférieur à 200 agents et élus concernés, est donc pour 2018 de 500 € H.T. (550 € TTC). En 2019, la redevance pour une année pleine serait de 1 000 € H.T. (1 100 € TTC). On demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Monsieur Vogel : Pas de question ? Si, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui. Dans la convention, il est précisé les agents et les élus concernés, donc je voudrais savoir si tous les élus sont concernés ?

Monsieur Pillet : inaudible.

Monsieur Bourquard : Donc moi, question toute bête, si je fais une copie d'un article de journal pour la diffuser à des agents de la Ville ou à d'autres élus, est-ce que je suis couvert par ces droits ?

Monsieur Vogel : Vous êtes couvert. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ci-annexé avec le CFC et tous les documents y afférents pour un effectif, comprenant les agents et les élus, inférieur à 200 personnes.

26 - DÉNOMINATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MONTAIGU

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire, Chers collègues, il s'agit de donner un nom à l'école élémentaire Montaigu. C'est une pratique qui se généralise depuis quelques années à la Ville à la demande de l'Education Nationale de déconnecter les noms des écoles des noms des quartiers pour plein de raisons qu'on peut comprendre. L'équipe enseignante a beaucoup travaillé sur ce sujet-là avec le conseil des maîtres et a proposé le nom de Simone Veil. La Municipalité a trouvé que c'était une idée tout à fait valable et intéressante. Quelques mots sur Simone Veil – vous avez déjà lu, mais je vais vous en dire quand même quelques mots. Simone VEIL, née JACOB, est née dans une famille juive aux origines lorraines. Elle est déportée à Auschwitz à l'âge de 16 ans, d'abord à Birkenau puis à Bergen Belsen. Pendant cette période, elle perd son père, son frère et sa mère dans les camps. Rescapée avec ses sœurs Madeleine et Denise, elles aussi déportées, elle épouse Antoine Veil en 1946 puis, après de brillantes études de droit, elle fait une carrière de magistrate pendant très longtemps. En 1974, elle est nommée Ministre de la Santé par le Président Valéry Giscard d'Estaing, et on lui confie une loi qui lui a valu beaucoup de difficultés avec les parlementaires de l'époque : la Loi dépénalisant le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Ça a été un combat qui a fait d'elle, et pour de nombreuses femmes, une libératrice. Elle est la première personne à accéder à la Présidence du Parlement Européen, nouvellement élu au suffrage universel, une fonction qu'elle occupe de 1979 à 1982. De façon générale, elle est considérée comme l'une des promotrices de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne. Elle redevient Ministre des Affaires Sociales et de la santé, et ensuite elle rentre parmi les sages du Conseil Constitutionnel avant d'être élue à l'Académie Française en 2008. Elle se retire complètement de la vie politique ensuite, et elle décède le 30 juin 2017. Sur décision du Président Emmanuel Macron, Simone VEIL fait son entrée au Panthéon avec son époux le 1er Juillet 2018. Alors chers collègues, en donnant le nom Simone Veil à une école publique de Melun, la Ville marque ainsi son attachement indéfectible aux valeurs de la République – Liberté, Egalité, Fraternité – mais aussi aux valeurs humaines de dignité, de respect et de tolérance, enfin aux valeurs européennes de paix et de réconciliation si bien incarnées par Simone Veil. A un moment de notre histoire où des actes nauséabonds d'antisémitisme surgissent çà et là de notre pays, et malheureusement

jusqu'à Melun il y a quelques jours, donner à une école élémentaire melunaise publique, creuset de toutes ces valeurs, le nom de la déportée juive Simone Jacob, matricule 78651 comme elle l'a si bien dit et écrit, est un acte fort, marquant notre admiration et notre respect pour cette femme d'exception que fut Simone Veil. J'espère donc, Monsieur le Maire, chers collègues, que votre vote sera unanime.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : On avait eu l'occasion, au Conseil Régional, de pouvoir nommer l'hémicycle en présence de Jean Veil et de son autre fils, que j'ai l'honneur de connaître, comme d'autres ici. Ce vote avait été unanime. On a eu le débat de manière un peu légère mais sympathique, sur le fait qu'on était en capacité ici, à Melun – et moi je pense que quand on fait une association, quand on localise, c'était le début de notre conseil, une association de rappel à la loi, de médiation, ça ne va pas sans des grandes figures de la République en amont. Ce qui fait le creuset national, c'est la capacité à avoir des icônes, réelles ou symboliques, qui font sens sur ce que sont que les valeurs communes de la République. Et puisqu'Henri l'a dit avec une certaine solennité, moi je partage cette solennité sur ces sujets-là, je la partage vraiment – il est important d'avoir une forme de religion, au sens de se relier les uns aux autres, laïque, et ça ne marche pas sans avoir notre panthéon personnel, en l'occurrence sans le Panthéon ; les hommes et les femmes de la République, Simone Veil et son époux, puisqu'elle ne voulait pas être séparée de lui, y ont été enterrés directement. Cela nous semble important, et cela nous semble d'autant plus important que cela a été dit, tout à l'heure, sous forme de remarque, le portrait a été dressé, mais Simone Veil était aussi une grande femme. On avait dit au lendemain de la République, les grandes lois de la République, les grands hommes de la République, la place des grands hommes, mais les grandes femmes de la République il y en a d'autres. Et j'ai envie de dire, de manière un peu symbolique, pour vous dire à quel point j'ai une vision large de ce panthéon des grands hommes et des grandes femmes de la République, c'est que nous parlons sous la diagonale de Jeanne – Jeanne d'Arc, qui, pour moi, appartient au patrimoine national, quels que soient ses bords – Jeanne ayant existé, Jeanne étant revendiquée par tous, y compris par, parfois, certains aux desseins funestes. Mais une autre femme qui n'est que symbole, c'est Marianne. Je pense qu'il est important de placer ces personnages. Et quand je disais tout à l'heure, peut-être ai-je mal été compris, ou je ne me suis pas suffisamment expliqué, je souhaiterais que sur la nomination des prochains noms – de lieux publics, places publiques, rues – nous ayons, alors il n'y a qu'une Simone Veil, mais que nous cherchions des noms aussi signifiants sur ce qu'est la contribution au bien public. Je ne serai pas trop long, mais je voudrais citer deux exemples. Le signifiant Simone Veil, pour moi, ce sont deux choses, outre l'engagement européen qui a été rappelé, c'est d'abord effectivement cette femme juive, déportée, au comportement exemplaire, et qui, par son exigence, est devenue magistrate. Ce n'était pas une femme de compromis, elle n'a jamais voulu qu'on s'apitoie sur son sort, et elle a voulu, non pas en souvenir de ce qu'a été cette jeunesse tragique, placer sa vie sous une forme de résilience extrêmement exigeante. Et ça, je pense que c'est réellement exemplaire dans le comportement des uns et des autres. Le deuxième élément que je voulais signaler quand même, et vous le savez, ça nous est cher à gauche, il est cher au-delà de la gauche, mais historiquement ça l'était au parlement, c'est sur la loi sur l'avortement, où rappelez-vous que Simone Veil était l'objet de quolibets, de tous les bancs, mais en particulier de ceux de sa famille politique, et que cette grande loi, qui n'était pas majoritaire à l'époque, a été portée par cette femme, peu importe le siège qu'elle occupait à l'Assemblée Nationale. Ça, je veux le pointer parce que c'est une étape importante de sa vie pour le combat des femmes. Je le dis à une époque où celui-ci est porté d'un peu toutes les façons. Le sien, de combat pour les femmes, est

incontestable. Et j'en termine. Henri l'a mentionné, mais je le dis avec beaucoup de force, il est important que la commune de Melun, d'abord les enseignants, et puis les collègues autour de cette table ici présents, puisse, à travers le fait de nommer une école Simone Veil, marquer son engagement contre le racisme et contre l'antisémitisme. Je tiens à le dire puisqu'il y a eu quelques tags – j'ai vu ces tags aux Mézereaux – qui sont d'abord une imbécillité, mais l'imbécillité et la stupidité n'excusent pas les débordements. Le Maire a réagi. J'ai été interpellé puisque je n'ai pas réagi dans la presse, donc je m'en fais l'occasion ici au Conseil Municipal, de dire que je n'ai aucune sympathie envers le racisme, l'antisémitisme ici en l'occurrence. J'ai dit que c'était une forme de stupidité parce que je vois bien que c'est le pire des racismes, parce qu'on n'est même pas capables d'écrire correctement le nom de ceux qu'on dénonce, mais je trouve -- et je ferme cette parenthèse immédiatement parce qu'elle ne mérite pas plus – que marquer un engagement dans une période marquée par le repli identitaire, quel qu'en soit la nature, il n'y a pas un repli identitaire qui soit plus acceptable qu'un autre, et bien je crois que c'est quelque chose d'important. Ce n'est pas simplement comme accepter une délibération sur le fait d'adhérer à un réseau d'association, mais j'ai mis, avec mes mots, la solennité nécessaire, parce que je crois que si nous voulons que notre pays – il tient encore debout dans un moment où il y a des éléments de dislocation, pas seulement sur le communautarisme, mais aussi sur d'autres sujets, il est important d'avoir des piliers forts et ce pilier symbolique que la commune de Melun s'apprête à avoir est un pilier fort et donc nous l'approuvons comme tel.

Monsieur Vogel : Très bien. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Oui. Je suis heureux, effectivement, pour d'autres raisons, que ce soit Simone Veil. Pour une école, où on se construit en tant que citoyen, c'est l'occasion de mettre en valeur le courage de porter des idées, y compris quand elles ne sont pas partagées par tous, y compris quand on sait pertinemment qu'on va être victime de quolibets, et que ce courage de porter des idées, c'est certainement ce qui peut nous construire en tant que citoyens et que l'on peut mettre dans la mission de l'école. Le courage de porter des idées, et quelles que soient ces idées, il ne faut pas être sectaire dans la nature des idées, mais il faut que ce courage-là puisse être un des fondements de la République. Et c'est là-dessus que je trouve, moi, que Simone Veil est importante comme exemple. Plus que, je ne voudrais pas la ramener à son statut religieux, ou à son statut initial qu'elle-même ne voulait pas mettre en évidence. Par rapport aux événements de Melun, c'est vrai que je m'en suis inquiété auprès de vous Monsieur le Maire, et auprès de Ségolène Durand puisque je suis à la Commission des Centres Sociaux donc c'était normal, je rappelle que le groupe Bien Vivre à Melun condamne tous les propos haineux, que ce soit ceux dont je vous avais fait part au travers des affiches appelant à l'expulsion des musulmans de la part de l'association riposte laïque, que ce soit vis-à-vis des juifs. On pourrait excuser certains par le sentiment de relégation qu'ils ont de notre société ; ce sentiment de relégation existe, mais nous ne justifions pas les réponses au travers de la haine et de la violence. En aucun cas, ce sentiment de relégation ne doit déboucher sur la haine et sur la violence. Et donc notre mission éducative, en tout cas mon militantisme, il est bien à ce niveau-là. Et je dirai que le message que j'essaie de porter, c'est de dire « vous vous sentez relégués, mais impliquez-vous ; impliquez-vous dans les associations, dans la vie politique, dans vos propres familles ». Mais le repli sur soi lié à la relégation n'est pas une solution. La solution est dans le fait d'être actif, de prendre sa part dans la vie citoyenne.

Monsieur Vogel : Bien, je ne vais pas ajouter à ce que vous avez dit. Je partage entièrement ce qu'a dit François Kalfon. Et Monsieur Bourquard. Simplement rappeler au nom de l'ensemble

du Conseil Municipal que nous condamnons très fermement ces actes – vous avez dit que c’était des actes imbéciles. Franchement, j’ai tout de suite réagi quand on a découvert les tags et la croix gammée sur Saint Aspais. Je crois qu’il n’y a rien d’autre à dire, moi je pense qu’il s’agit d’un acte isolé, et j’espère qu’il ne se reproduira pas, parce que ce n’est pas pour la gloire des gens qui le font. Donc on va sans doute pouvoir voter à l’unanimité sur Simone Veil. Qui est-ce qui s’oppose ? Qui est-ce qui s’abstient ? L’unanimité que tu réclamais est obtenue.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de dénommer l’école élémentaire MONTAIGU, Ecole « Simone VEIL ».

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la délibération.

27 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE RAPPORT ADOPTÉ PAR LA COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2018 CONCERNANT L’ÉVALUATION DES CHARGES SUITE AU TRANSFERT GEMAPI

Monsieur Mellier : Depuis le 01 janvier 2018, la compétence de la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » a été transférée à la Communauté d’Agglomération Melun Val de Seine qui l’exerce désormais pleinement. Comme cela est prévu par le texte (article L211-7 du Code de l’Environnement), cette compétence s’articule sur les quatre items suivants : l’aménagement d’un bassin ou d’une fraction de bassin hydrographique ; l’entretien et l’aménagement d’un cours d’eau, canal, lac ou plan d’eau, y compris les accès à ce cours d’eau, à ce lac ou à ce plan d’eau ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Cette compétence, dont le contenu pratique n’a pas été précisé par le législateur, peut s’exercer soit directement par la communauté, soit par un tiers comme sont les syndicats. Toutes les communes de la communauté sont concernées par ce transfert de compétence. La CLETC a donc examiné les dépenses afférentes à la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et elle a établi un rapport faisant ressortir pour la Ville de Melun une charge transférée de 8 394 euros. Ces 8 394 euros seront déduits de l’attribution de compensation.

Monsieur Vogel : D’accord. Merci Henri. Pas de questions ? Opposition ? Abstention ? C’est adopté.

Monsieur Millet : Je voudrais quand même dire, j’ai voté pour, parce que je pense que c’est quelque chose d’utile, mais par contre je déplore que ça se termine par une taxe supplémentaire.

Monsieur Mellier : On en a beaucoup discuté de ce point de vue. Mais, vous avez reçu vos feuilles d’impôt, la taxe GEMAPI est déjà levée par le Grand Paris. Et aujourd’hui, cher Gérard, le problème c’est que vu le niveau des investissements que va réclamer cette compétence, on ne voit pas comment faire ça autrement. Après, le niveau de la taxe peut être

très faible ou très élevée, ça c'est notre décision politique. Mais sincèrement, il s'agit là de coûts qui vont être importants pour la CAMVS et on ne voit pas comment elle pourrait s'en sortir sans lever cette taxe, mais on en rediscutera.

Monsieur Mebarek : Pour compléter, et aussi répondre à ton observation, à ce stade, la taxe n'est pas votée.

Monsieur Millet : Je suis d'accord. C'est pour ça que j'ai voté le projet de GEMAPI, parce que je pense qu'effectivement il est extrêmement important qu'il y ait des études et ensuite des travaux pour maîtriser les inondations, mais je déplore qu'en France, chaque fois qu'on veut régler un problème, on crée une taxe ou un impôt supplémentaire, c'est tout.

Monsieur Mebarek : En ce qui concerne l'agglomération, on va d'abord voir l'investissement qui sera nécessaire sur l'ensemble du territoire, on va voir dans quelles mesures nos fonds propres permettent de financer les travaux, et la question de la taxe se posera un jour s'il s'avérait que les travaux étaient si importants qu'on n'ait pas assez de fonds propres pour les réaliser. Mais aujourd'hui, la création de la taxe n'est pas d'actualité.

Monsieur Millet : On est bien d'accord, oui oui.

Monsieur Vogel : On est tous d'accord.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport de la CLETC du 6 septembre 2018 dont les montants définitifs des attributions de compensations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Charges transférées
Rubellies	5 949,78 €
La Rochette	781,56 €
Villiers en Bière	21 133,33 €
St Fargeau Ponthierry	16 400,00 €
Boissise le Roi	2 728,88 €
Limoges-Fourches	1 767,33 €
Dammarie-lès-Lys	710,67 €
Lissy	883,67 €
Vaux-le-Pénil	4 573,50 €
Le Mée sur Seine	- €
Seine-Port	- €
Montereau sur Jard	- €
St-Germain-Laxis	- €
Maincy	- €
Melun	8 394,00 €
Boissise-la-Bertrand	- €
Boissettes	- €
Pringy	7 121,55 €
	2 031,33 €
Livry sur Seine	609,80 €
Voisenon	5 949,78 €
TOTAL	79 035,18 €

INDIQUE que les attributions de compensation seront revues dès que les charges futures de fonctionnement et d'investissement seront évaluées, ces dernières permettront ainsi de déterminer un montant pour lever la taxe au titre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

NOTIFIE au Président de la CAMVS la présente délibération fixant les attributions de compensation définitives sur l'évaluation des charges nettes transférées.

28 - PROJET DU TZEN 2 - INDEMNISATION POUR PERTE DU FONDS DE COMMERCE DE L'ANCIEN RESTAURANT 3HFOOD SIS PLACE DES TROIS HORLOGES AU PROFIT DE LA SOCIETE AHF

Madame Stentelaire : Il s'agit là d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord d'indemnisation pour perte du fonds de commerce avec la société SAS AHF. Pour rappel, le local désigné 3H Food est situé Place des Trois Horloges et doit être démoli prochainement pour laisser place au futur TZEN. Ces travaux et acquisition foncière à la réalisation de ce projet ont été déclarés d'utilité publique par Arrêté préfectoral du 30 juillet 2014. A l'issue des échanges, le montant de l'indemnisation a été fixé à 60 000 euros. Je rappelle que cette

somme est inscrite au budget 2018.

Monsieur Vogel : Questions ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Est-ce qu'il y a en prévision d'autres indemnités à envisager sur d'autres lieux à Melun par rapport au TZEN ?

Madame Stentelaire : Non.

Monsieur Vogel : Pas pour l'instant. Ok. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de verser une indemnisation globale au profit de la société SAS AHF, d'un montant arrondi à la somme de 60 000 € se décomposant comme suit :

- 45 413 € correspondant à l'indemnité d'éviction principale estimée à 53 % du chiffre d'affaires annuel,
- 4 541 € correspondant aux frais de remplacement estimés à 10 % de l'indemnité d'éviction principale,
- 6 211 € correspondant au trouble commercial,
- 1 796 € correspondant à la perte de stock.

APPROUVE le projet de protocole d'accord ci-annexé.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord portant sur l'indemnisation pour perte du fonds de commerce avec la S.A.S AHF, ainsi que tous les documents se rapportant à cette indemnisation.

DIT que le montant de l'indemnisation du fonds de commerce est inscrit au Budget 2018.

DIT qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée la société S.A.S AHF.

29 - MOTION ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Monsieur Vogel : Noël tenait beaucoup à la présenter donc il s'excuse de ne pas être là. Tous les sportifs ont été très frappés par le fait que le budget du Ministère des Sports a beaucoup diminué. La loi de finances de 2019 prévoit une baisse du budget global de 30 millions d'euros, et le Ministère des Sports a annoncé que l'écart entre 2018 et 2019 s'expliquait notamment parce que la part prévue dans le budget du Ministère des Sports pour régler les cotisations salariales d'arbitres avaient été largement surévaluées. Tous les sportifs essaient de réagir contre cette diminution -- vous savez que ça nous a valu la démission d'un Ministre des Sports -- surtout quand on sait qu'il faudra préparer les Jeux Olympiques et qu'on a affiché des objectifs très ambitieux, si je reprends les termes du Ministère « plus de trois millions de pratiquants supplémentaires d'ici à 2024 ». Il y a donc un décalage complet entre les objectifs

affichés et les moyens accordés. En ce qui concerne Melun, en 2017, nous avons dépensé 800 000 euros au bénéfice du sport – ça prend en compte à la fois les subventions aux clubs pour les compétitions, et vous savez le dispositif Première Licence qui encourage les jeunes à entrer dans la pratique.

Monsieur Kalfon : On ne peut que s'associer à la dénonciation de la perte de crédits sur le sport, et je vais le dire autrement, mais de manière très transparente parce qu'il est important que nous le sachions. Les collectivités locales franciliennes, mais aussi l'ensemble de la France, s'engagent dans deux événements majeurs, à savoir la Coupe du Monde de Rugby de 2023 et les Jeux Olympiques de 2024. Tous les mouvements sportifs, toutes les fédérations sportives, le Comité National sportif, tous les professionnels et amateurs du sport savent parfaitement que nous sommes dans une situation catastrophique pour la préparation des Jeux Olympiques. L'objectif qui a été énoncé par la précédente Ministre des Sports, d'ailleurs elle est partie, et ce n'est pas seulement les médailles aux JO mais c'est un indicateur comme un autre, de plus de 70 médailles ne sera pas tenu. Et derrière, les compensations qui ont été prévues par le Ministère des Sports à la perte de crédits sur l'encadrement sportif, à la formation des formateurs, c'est-à-dire à ce qui fait la sève du mouvement sportif français, le mouvement amateur, et des clubs, savent très bien qu'en réalité ce qui est demandé à titre de compensation, c'est que les fédérations dites riches, comme le football, comme le rugby, comme le tennis, puissent faire preuve de péréquation sur leurs formateurs du sport amateur à l'endroit des fédérations dites pauvres. C'est-à-dire qu'en réalité, on est en train de mettre un pansement sur une jambe de bois. Voilà la réalité. Tout cela je le dis au passage parce que Monsieur le Maire honoraire l'a très bien indiqué tout à l'heure, tout ça est dans un contexte où les Français n'ont pas que le sentiment mais voient la réalité de la réduction de leur pouvoir d'achat, et notamment en termes de mobilités. Je le rappelle ici à Melun parce que bien sûr nous avons la ligne R, bien sûr nous avons un réseau de transport pour notre agglomération, mais beaucoup de Melunais font partie des 18 millions de Français qui n'ont pas d'autres moyens que la voiture pour se déplacer, qui sont sans doute sensibles au mouvement dit du 17 novembre des gilets jaunes, que nous soutenons en tant qu'il est une revendication du pouvoir d'achat. On voit bien, on a parlé tout à l'heure de ce qui pouvait tenir la République, qu'une certaine France périphérique et périurbaine se sent tout simplement méprisée par un certain nombre de dirigeants, et notamment ceux de ce pouvoir qui sont plus prompts notamment à faire des cadeaux aux riches – c'est dit très simplement et je vais le dire très nettement sur la question du pouvoir d'achat, l'occasion en sera donnée – et continuer à défiscaliser le kérosène, ou le fioul pour les bateaux de croisière dont un seul bateau pollue autant qu'un million de voitures, qu'à matraquer les Français. Et je ne parle même pas, mais on en parlera au Budget, puisque Monsieur Mebarek croyait à la Sainte Croix de la compensation à l'euro près par l'Etat, j'attends de voir, là ce n'est pas vous, je ne crois pas à la compensation à l'euro près de tous les éléments de suppression de fiscalité locale et donc d'indépendance des collectivités locales. Bref, il y a un mouvement – vous parliez de ras-le-bol fiscal, je ne sais pas si c'est le terme que vous utilisiez – un mouvement à la fois d'agression contre le pouvoir d'achat des Français les plus fragiles et d'insupportabilité fiscale, parce que, à l'arrivée, à chaque fois qu'il y a soi-disant une exonération, on s'aperçoit qu'il y a un chapelet de taxes indirectes qui font plus que compenser ces exonérations. Je le dis au passage, pour bien sûr, soutenir cette motion, et puis on n'allait pas s'inscrire sur chaque point mais s'associer à ce qui est une présidence des riches, des très riches, un plan richesse qui a été mis en place par ce gouvernement. Alors je le dis, il y a un chiffre qui a été par la Commission des Finances du Sénat, que nous connaissons bien, le Président de la Commission des Finances, Vincent Eblé : « Les 1 000 Français les plus riches vont recevoir de cette politique 1 000 euros par jour ». Ce n'est pas très dur de comprendre. Et ça, c'était

pour l'année 2017. C'est 365 000 euros de cadeaux fiscaux pour les 1 000 contribuables français les plus aisés. Et je ne parle pas des cadres supérieurs, je parle des gens qui ont plus d'un million d'euros dans leurs poches. Voilà. Alors après, tout ça il faut le payer, parce que ces mesures-là, c'est 4 millions d'euros, regardez ce que rapporte le surcroît de fiscalité soi-disant au nom de la transition écologique qui va revenir par une première hausse du gasoil et une deuxième en janvier.

Monsieur Vogel : Bien. Monsieur Bourquard. Donc sur l'ANDES.

Monsieur Bourquard : Alors effectivement, au même titre que l'ensemble du mouvement associatif, nous soutenons cette motion, qui malheureusement, pose le problème qui va bien au-delà du sport. En Ile-de-France, l'éducation populaire, ce sont 12 % des professionnels qui ont disparu. Et justement, par rapport aux Jeux Olympiques où nous avons été sollicités pour assurer une partie de l'encadrement des jeunes, et bien nous sommes obligés de faire le constat que nous ne pourrions pas le faire, tout simplement parce que nous n'avons plus les personnes, et qu'à un certain moment les bénévoles ont d'autres métiers, d'autres obligations, ils ne peuvent pas tout assurer. Donc cet ensemble, je dirai, du secteur éducatif et sportif, est dans de telles difficultés que malheureusement, ce n'est pas par mauvaise volonté parce qu'on a toujours accompagné l'Etat dans ce travail-là, nous ne pourrions plus le faire. Nous ne pouvons pas, sans moyens, assurer un certain nombre de choses. Nous-mêmes, les bénévoles, nous ne sommes pas compétents pour encadrer des jeunes. Nous sommes compétents pour faire fonctionner des associations, pour faire fonctionner des clubs. Nous l'avons déjà dit à la Maire de Paris, nous avons essayé de le dire mais nous n'avons jamais été reçus auprès de la Région, auprès de l'Etat non plus, la situation est assez grave et nous nous posons la question de la faisabilité de ce qui nous avait été demandé pour les Jeux Olympiques. Sérieusement, nous ne sommes plus en mesure de le faire.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Monsieur Bourquard, vous avez déposé deux vœux.

Monsieur Kalfon : Juste avant, là ce serait à votre initiative parce qu'on n'a pas déposé de vœu. Il y a eu des événements assez graves qui se sont passés sur la Place Saint Jean, une rixe opposant deux groupes. Il y a eu quelques comptes-rendus d'actualité qui ont été faits par la presse. Vous avez indiqué à la presse que vous avez dépêché sur place les effectifs de la Police Municipale pour mettre fin à cette rixe, puisque vous avez dit que vous mettiez à contribution de l'enquête les éléments de vidéosurveillance dont vous disposiez, on aimerait bien avoir des éléments plus précis sur ces faits, qui nous paraissent très graves, d'opposition entre groupes sur des motifs de bataille. On m'a dit des choses mais j'aimerais qu'on puisse nous les préciser quant à la nature de la rixe, du motif de l'opposition, des interpellations, l'élucidation, parce qu'on ne peut pas accepter que le cœur de Melun devienne une zone d'affrontement entre groupes. Manifestement ce n'est pas des habitants de Melun réguliers d'après ce que j'ai compris, mais nous voudrions des précisions là-dessus. Si vous en êtes d'accord, hein, pardon Monsieur Bourquard.

Monsieur Vogel : Le responsable de la Police Municipale est là, donc il va pouvoir vous dire exactement ce que nous savons sur ce qui s'est passé. Bruno.

Monsieur Pinard : Oui. Je vais vous donner quelques éléments que nous avons en notre possession sans intervenir dans le niveau de l'enquête, puisqu'il y a un niveau d'enquête. Effectivement, il y a eu une rixe qui a pris naissance sur la Place saint Jean, devant une

terrasse de café. Elle a été détectée dès le départ par la vidéoprotection. Les fonctionnaires de Police Municipale sont intervenus. Ils étaient au nombre de trois. Il y avait environ entre quinze et vingt protagonistes qui s'affrontaient sur la Place Saint Jean avec des armes – couteaux, matraques, barres de fer. Il y a eu plusieurs blessés – des blessures légères, pas des blessures très graves. L'autre élément que l'on peut donner, c'est qu'il semble, selon les premiers éléments de l'enquête, que la rixe concerne des communautés – communauté afghane et communauté turque ou kurde – et il semblerait que ce soit sur fond de différend financier. Effectivement, ce sont, pour une partie des protagonistes, puisqu'il y a eu quelques interpellations qui ont été faites par la Police Nationale dans les minutes qui ont suivi, certains éléments n'étaient pas des éléments melunais, des gens de l'extérieur, de la région parisienne. Je n'en sais pas plus.

Monsieur Vogel : Voilà. Où est-ce qu'on en était ?

Monsieur Kalfon : Aux vœux de Monsieur Bourquard.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal de Melun soutien la démarche de l'ANDES et invite le gouvernement à revoir l'enveloppe globale financière à destination des politiques sportives et notamment les clés de répartition.

30 - VŒUX GESTION DES CRUES DE L'ALMONT

Monsieur Vogel : Ah oui. Donc, vous aviez déposé deux vœux. Le premier, sur la création d'une structure de coordination des actions de prévention des crues dans le cadre des GEMAPI intercommunaux et le deuxième une recommandation à l'encontre de l'hôpital. Vous pouvez peut-être d'abord présenter le premier, et ensuite le second, sans les lire, juste une présentation globale.

Monsieur Bourquard : D'accord. Suite aux inondations, un certain nombre de localités, d'agglomérations qui ont été touchées, ont souhaité prendre des initiatives pour travailler par rapport au bassin versant. Et dans une délibération que vous avez ce soir sur le transfert de charges du GEMAPI, vous avez pu voir que sur l'Agglomération, il existait un certain nombre de syndicats. Concernant, l'Almont lui-même et son bassin versant, il n'y a pas de syndicat qui regroupe l'ensemble des acteurs. Pour une raison toute simple : il y a quatre agglomérations concernées, et plus d'une quinzaine de communes. Il n'existe actuellement qu'un seul syndicat réellement constitué qui est celui de l'Ancoeur, mais qui ne regroupe même pas la moitié des communes qui sont sur ce bassin versant. Or le constat et les recommandations de toutes parts sont maintenant de travailler à l'échelle des bassins versants, en sachant que les problématiques sont à traiter ensemble et au bénéfice de tous. Il ne faut pas travailler qu'au bénéfice de Melun. Il faut travailler aussi au bénéfice des petites communes qui ont aussi connu des problèmes. C'est aussi au bénéfice des agriculteurs qui ont vu leurs cultures inondées. C'est au bénéfice de tous ceux qui ont pu pâtir de cette situation. Nous avons déjà évoqué le problème. Monsieur le Maire, vous nous aviez dit qu'au niveau de Melun, vous alliez faire un groupe de travail. Pour l'instant, il n'existe pas. Donc, la proposition que nous faisons, c'est un vœu qui sollicite l'ensemble des communes et des agglomérations pour qu'elles constituent un syndicat de rivière de façon à traiter les crues de

l'Almont. Je pense que c'est bien que ce soit Melun qui en prenne l'initiative, donc que ce vœu puisse être transmis aux autres agglomérations et autres communes, afin que l'on puisse rapidement travailler à l'échelle de territoire qui est la plus pertinente dans la préservation de crue de l'Almont.

Monsieur Vogel : Alors, vous aviez déjà déposé ce vœu pour le Conseil Municipal du 12 avril, c'était hors délai, mais je vous avais dit que je le prendrai en compte. Je prenais l'engagement que dans le cadre de ses nouvelles compétences, la CAMVS reprendrait ces propositions. Et on a voté, effectivement, en Conseil Communautaire, vous y étiez d'ailleurs, le 24 septembre, les statuts et l'extension du syndicat mixte des Quatre Vallées de la Brie qui regroupe les communes de six intercommunalités qui sont situées sur le bassin versant des cours d'eau sur la rive droite de la Seine, de Samoreau à Melun. Donc c'est tout à fait conforme au vœu de ce soir, je n'ai aucune objection à ce qu'on le vote aussi. Mais c'est pour dire que la CAMVS est saisie du problème conformément à ce qu'on s'était dit à l'époque de votre premier dépôt de vœu. Pour finir, je suis très favorable à ce vœu et je le soumettrai au vote tout à l'heure.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Nous, on est favorable à cette idée. Ça a été très bien exposé par Claude Bourquard. Donc il n'y a pas de sujet là-dessus. Par contre, on s'était dit au lendemain de la dernière crue de l'Almont que l'analyse que nous en faisons, c'est que nous avons maintenant des événements climatiques extrêmes qui nous laissent supposer qu'il y aurait d'autres crues de l'Almont, avec les mêmes conséquences plus ou moins dramatiques pour les habitants concernés de Melun, et que nous souhaitons que soit initié par la Mairie, vous nous aviez dit oui à l'époque, un débat public de long terme et non pas post crise -- vous avez reçu les habitants -- sur la gestion de l'Almont et ses abords, notamment sur la dimension urbanisme, la dimension modification du PLU, la dimension prévention des crues, la dimension information, la dimension mobilisation des habitants. Bref, tout ce que nous faisons. Alors nous, les services, parce que nous élus, et en plus d'opposition, c'est plus compliqué, même s'il y a des élus qui sont habitants aussi de ce secteur autour de la table et qui ont été malheureusement impactés personnellement par les crues. Nous n'avons pas opposé de vœu puisque le principe en a été acté si j'ose dire. Comment peut-on mettre en œuvre cette idée qui est finalement une gestion civique, citoyenne, par du débat public, de la gestion de notre affluent de la Seine qui pose tant de problèmes à ces habitants pour des questions d'urbanisme. A une époque, on était moins soucieux de la construction dans les zones inondables. Voilà.

Monsieur Vogel : Ok. Donc on va poursuivre dans ce sens. A la Préfecture, je sais qu'il y a d'autres fusions de syndicats qui sont programmées pour qu'on aille encore plus loin dans la gestion globale, et je suis tout à fait d'accord, on ne peut pas gérer ça du point de vue Meluno-Melunais, c'est globalement et sur l'ensemble du cours qu'il faut avoir une politique qui se tienne.

Monsieur Kalfon : Monsieur le Maire, est-ce que je peux me permettre de vous demander d'être plus concret sur un engagement de délai ou une prise de délibération sur ce sujet du débat public ? On est déjà eu le débat, donc on ne va pas le ravoir.

Monsieur Vogel : Monsieur Kalfon, je pense qu'on va d'abord faire au niveau de l'agglo, puisque c'est à ce niveau-là que ça se passe, c'est à ce niveau-là que la GEMAPI est

centralisée, c'est à ce niveau-là qu'il y aura les crédits pour gérer un débat public.

Monsieur Kalfon : D'accord.

Monsieur Vogel : D'ailleurs, il faudra encore aller plus loin, je suis d'accord avec Monsieur Bourquard, c'est au-delà de notre agglomération.

Monsieur Kalfon : Non mais d'accord. Moi je n'ai pas de sujet avec ça. Mais est-ce qu'à un moment donné les habitants et les riverains peuvent s'exprimer dans le cadre d'un débat public ?

Monsieur Vogel : Oui, tout à fait, on fera ça dans le cadre de la GEMAPI géré par la CAMVS.

Monsieur Kalfon : Bien, c'est écrit au compte-rendu, on suivra. On a déjà été vigilant.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Moi, je pense qu'il faut effectivement travailler par petites unités au départ pour faire remonter en fait les données du terrain. C'est-à-dire que je préfère avoir un petit groupe citoyen sur Melun, animé par le Ville, qui va produire quelque chose, de l'intelligence collective – peut-être un petit groupe d'agriculteurs au fin fond du plateau qui va faire la même chose, et après on consolide petit à petit.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard, on vient de lancer une étude à l'Agglo parce qu'on va se prononcer concrètement sur quelque chose. On vient de lancer une étude GEMAPI sur l'ensemble des points de fragilité, sur l'ensemble des investissements à faire, pour essayer de dresser une carte des priorités. Parce que vous l'avez dit, je ne sais plus si c'est vous ou Monsieur Kalfon, on ne peut pas intervenir partout en même temps, on va faire des priorités. On saura quel est le budget dont on a besoin. Et à partir de ce moment-là, on pourra soumettre des propositions concrètes en débat public. C'est en cours.

Monsieur Bourquard : Monsieur le Maire, je réfléchis à l'inverse. Avant de faire des propositions concrètes aux gens, faites-les travailler.

Monsieur Vogel : Mais d'abord, il faut savoir où nous en sommes. On ne fait pas des propositions en l'air. Il faut savoir de quoi on parle, de quel argent est nécessaire, s'il faut créer une taxe ou pas. Il faut parler concrètement. On n'est pas en train de faire du débat pour faire du débat. Donc c'est en route et il y a déjà eu trois réunions du groupe de travail au niveau de la CAMVS. Donc je soumetts au vote le vœu que vous avez proposé. Je suis favorable. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Donc, ce vœu est adopté. Alors, vous en avez déposé un deuxième. Alors là contre la gestion de l'hôpital, et je suis défavorable mais je vous laisse le présenter.

Monsieur Bourquard : Ce vœu, en fait, est tiré de l'expérience vécue par des Melunais, dont plusieurs ont fait l'objet de courriers que je suppose que vous avez reçus, enfin je l'espère, parce que si j'en ai été seul destinataire, ça n'a pas un intérêt immense. Les problèmes rencontrés par les usagers ne sont pas que le parking payant. Un problème qui paraît très important aux usagers, c'est qu'ils ne savent jamais si leurs interlocuteurs leur parlent du secteur public ou du secteur privé. C'est au bout d'un certain parcours qu'on s'aperçoit, par

exemple, qu'on a un rendez-vous en secteur privé, avec dépassement d'honoraires. D'autre part, qu'est-ce que l'on constate ? C'est que quand on veut un rendez-vous en radiologie, on arrive à l'obtenir en très peu de temps en secteur privé avec dépassement d'honoraires, mais si on dit que l'on veut l'obtenir en secteur public, c'est plusieurs mois.

Madame Wojeik : Non.

Monsieur Bourquard : Si, si. Madame, on a piégé l'hôpital là-dessus, j'ai les enregistrements. Si vous voulez, je peux vous transférer le courrier d'un usager à titre d'exemple.

Madame Wojeik : Monsieur Bourquard, j'ai malheureusement le privilège de fréquenter assez régulièrement le Santépôle actuellement pour des examens de tout ordre. Je peux vous dire que j'arrive à avoir des rendez-vous sous 48 heures sans aucune contrainte budgétaire, qui sont pris en charge par ma sécurité sociale, par ma mutuelle, et sans aucune difficulté. Si vous téléphonez la veille pour le lendemain, on peut peut-être comprendre une proposition de surcoût. Mais depuis l'ouverture de Santépôle au mois de juin, je n'ai jamais payé aucun supplément que ce soit en radiologie, en service hospitalier privé ou public. C'est du vécu.

Monsieur Bourquard : Oui, du vécu. Une habitante de Melun vous a certainement transféré un courrier où elle vous raconte tout son parcours très difficile dans l'hôpital pour aboutir en toute fin à ce qu'on lui dise que c'est un rendez-vous en secteur privé avec dépassement d'honoraires. Nous émettons donc le vœu que, d'une part, le fonctionnement de l'hôpital soit un peu meilleur, parce qu'il n'est pas idéal ; qu'effectivement les aspects d'accès à la santé soient favorisés par un accès aux tarifs conventionnés et à un parking gratuit, et qu'effectivement là-dessus il y ait peut-être une exigence un peu plus poussée sur la mission de l'hôpital public. Je parle bien de l'hôpital public. Le vœu ne concerne pas l'hôpital privé. Testez les choses. Quand vous appelez l'hôpital, vous ne savez pas exactement à qui vous vous adressez. Quand on vous renvoie sur un secteur, vous ne savez pas – vous avez bien quelqu'un au bout du fil, mais vous ne savez pas si vous êtes en secteur privé ou en secteur public. C'est ça que ce vœu exprime. Les gens ne veulent pas découvrir en fin de parcours.

Madame Wojeik : Mais si on le sait.

Monsieur Bourquard : Bah écoutez, si les gens en témoignent, c'est qu'ils ne le savent pas.

Monsieur Vogel : Bon. Monsieur Kalfon allez-y.

Monsieur Kalfon : Je ne vais pas.... Oui, j'ai lu le vœu de Monsieur Bourquard. On avait dit à l'époque que nous étions contre cette logique public / privé, tout en soutenant que dans la cartographie ARS du Sud Seine et Marne il puisse y avoir un pôle santé à Melun plutôt qu'à d'autres endroits de la Seine et Marne, donc il y a une forme d'équilibre. Ensuite, il y a un problème qui est posé, là c'est concret, et il ne faudra pas affaiblir le vœu de Claude, c'est celui du parking payant qui a déjà été pointé, donc je ne sais pas où on en est de la résolution de ce problème, c'est une affaire de principe. Quand vous êtes à l'hôpital Robert Debré, Porte des Lilas, il n'y a pas de place parce qu'il y a de l'hyper densité donc un parking payant, je ne dirais pas que c'est acceptable, mais on le comprend. Quand on est dans un endroit où il n'y a pas une pression foncière fantastique et qu'on met un parking payant, même si les 45 premières minutes sont gratuites, c'est plus choquant, d'autant qu'il y a un effet de report, je ne sais pas si vous l'avez constaté comme moi, sur le quartier Schuman, où les gens viennent se garer alors qu'il n'y a déjà pas de place à Schuman, que les gens se garent n'importe

comment parce qu'ils n'ont pas le choix. Il ne faudrait quand même pas qu'il y ait un cumul des dégâts collatéraux pour un quartier qui souffre beaucoup. Sinon, ils se garent sur le parking de Castorama. Donc ce problème-là, il faut le régler. Ensuite, il y a un certain nombre de dysfonctionnements qui sont pointés. Il y a un peu des choux et des carottes, mais dans les choux et les carottes, il y a des choses qui sont réelles. Manifestement il y a un problème. Alors, peut-être pas avec le secrétariat de tel ou tel médecin, moi je ne suis pas sur les dépassements d'honoraires, mais l'accueil téléphonique, ça a été pointé à plusieurs reprises. Est-ce que ça doit figurer dans un vœu ou est-ce qu'une vigilance à avoir dans une forme de dialogue de gestion avec l'hôpital ? Moi, j'insiste sur l'incongruité, d'ailleurs perçue comme telle par les habitants, du parking Castorama j'y suis moins sensible, il y a une forme de liberté du commerce, et sur le parking du quartier Schuman, parce que ce parking payant, je ne sais pas combien ça représente – j'imagine que c'est l'Etablissement public de l'hôpital qui a contractualisé avec je ne sais pas qui d'ailleurs, un gestionnaire quelconque – mais ça, c'est quand même préjudiciable. Vous allez m'expliquer que ce n'est pas nous, c'est l'hôpital. Mais s'il ne pouvait y avoir qu'un seul vœu sur ce sujet-là, avec une action forte, pour qu'on arrête le parking payant à barrière, ce serait quand même, voilà. Y compris pour la population melunaise puisque les gens viennent se garer comme des sauvages, c'est nous qui en subissons les conséquences dans Melun et dans l'hôpital en particulier.

Monsieur Vogel : Je pense qu'il ne faut pas qu'on entre dans ce débat. D'abord vous avez vu Monsieur Bourquard que la réalité est complexe. Vous dites qu'il s'est passé une chose, d'autres disent que ce n'est pas comme ça. En ce qui concerne le parking, le directeur de l'hôpital s'est saisi de la question, il est en train de changer le régime du parking, donc il faut laisser faire. Je ferai part, au directeur de l'hôpital, des critiques qui figurent dans votre vœu, enfin je lui transmettrai ça. Mais il faut savoir que dans cet hôpital, il y a un conseil de surveillance, dont la charge est justement de répercuter les dysfonctionnements etc., ou figurent un certain nombre d'élus qui sont dans la salle, où toutes les sensibilités politiques sont représentées, et vous savez que l'hôpital n'est pas seulement l'hôpital de Melun, c'est aussi celui de Sénart. Il y a tout le monde dans le conseil de surveillance, et il y a l'ARS. En tout cas, c'est géré. Il y a une représentation politique et une représentation des patients aussi. Ce que vous venez de dire remonte à cet endroit et le directeur de l'hôpital en tire les conséquences. Mais il faut laisser cet hôpital public se gérer, et on n'interfère pas dans la gestion de l'hôpital. Ce n'est pas le lieu de faire un vœu. Donc je suis défavorable à ce vœu et je recommande à la Majorité de voter contre. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Je crois qu'effectivement ce vœu aussi était dirigé vers le Ministère de la Santé.

Monsieur Vogel : Il est présent, dans le conseil de surveillance.

Monsieur Bourquard : Ce n'est pas pour ça que ça me rassure alors. Mais effectivement, je crois que les incidents, on va les appeler comme ça car je ne crois pas qu'il y ait une volonté des gens de l'hôpital derrière, peuvent très rapidement apporter au moulin des craintes d'honoraires systématiques. L'équilibre financier peut être atteint par le secteur privé. Alors que le secteur public, dont le Ministère de la Santé veut encore baisser les moyens, risque de se retrouver, avec la répartition des secteurs médicaux qui a été faite sur l'hôpital de Melun, avec une logique de pertes financières, de déficit chronique. Tout simplement parce que les services lucratifs ont été attribués au privé, et les services coûteux au public.

Monsieur Vogel : On n'est pas du tout dans cette hypothèse à l'hôpital de Melun qui est en

parfaite santé financière. Henri.

Monsieur Mellier : Moi, je voulais juste dire que je partage ce que dit Renée parce que je fréquente un peu aussi cet hôpital, donc je dis simplement qu'on est à deux mois de fonctionnement et qu'on peut admettre qu'une machine comme celle-là puisse ne pas être performante à 100 % du jour au lendemain. Il est prévu, effectivement, dans la charte de l'ARS, une évaluation de tous ces hôpitaux au bout d'un an. Laissons quand même le temps aux choses de se faire. Le directeur de l'hôpital, que je connais bien, et que je fréquente toutes les semaines pour d'autres raisons, il en parle. Il sait très bien que ce n'est pas parfait. Il y a des gens qui écrivent. Mais enfin, vu le nombre. Quand on parle des urgences, et si vous regardez la presse, il y a eu un très bon article sur l'explosion des gens qui sont aux urgences parce que c'est mieux qu'avant alors tout un tas de gens pense qu'il vaut mieux y aller et que tout va se régler là. Quant à l'affaire des tarifs, je tombe de la lune, parce que les gens savent pertinemment quand c'est le secteur privé. Et généralement, quand ils disent je veux tel praticien et c'est quelqu'un qui est de la Clinique Saint Jean l'Ermitage etc., ils savent très bien que ce sera dans le secteur privé. Si c'est un dermato, il y a les deux. Les plaquettes de l'hôpital sont très bien faites pour dire de quel secteur dépendent les médecins. Je veux bien qu'il y ait des gens qui aient été mal orientés, mais ça ne doit pas être la majorité, parce que sinon je peux vous dire qu'on en aurait entendu parler ailleurs. Je prends à témoin la presse locale, et ils auraient reçu des tonnes et des tonnes de trucs en disant « mais qu'est-ce que c'est ? il y a un mélange, on n'y comprend rien ». Moi je n'ai pas l'impression que ce soit ça aujourd'hui. Je pense qu'il y a une légère exagération. Le problème du stationnement, c'est un problème réel, tous les élus ont été interpellés à ce sujet, quelle que soit notre sensibilité politique. Le Maire l'a très bien dit, c'est dans les mains du directeur, laissons-le faire ses propositions et voyons si elles sont acceptables.

Monsieur Vogel : Tout à fait. Monsieur Kalfon.

Monsieur Kalfon : Oui. Une explication de vote. Trois choses. D'abord, ce n'est pas vrai que seul le budget hôpital public baisse de manière consolidée en France. La baisse des dotations à l'activité touche aussi bien l'hôpital public que l'hôpital privé, donc l'austérité est pour tout le monde. Ca, c'est le premier élément. Le deuxième élément, c'est que le budget de l'hôpital public n'est pas consolidé avec le budget des cliniques, c'est deux budgets séparés. Donc quand il y a un conseil de surveillance, ou même un directeur d'hôpital, il n'y a pas de compensation comptable entre les uns et les autres, ce sont deux sociétés différentes. Le troisième élément, on l'a dit, c'est que, dans la philosophie générale, nous étions plus favorables à une dimension pour le public qui relève un certain nombre de points particuliers sur l'accueil téléphonique et d'autres sujets qu'on peut partager. Finalement, l'agglomérat des différents sujets n'est pas une solution et nous paraît produire une résultante sous forme de confusion. Donc on s'abstiendra sur ce vœu tout en indiquant ce qu'on a indiqué historiquement, qu'on était pour un pôle public à Melun.

Monsieur Vogel : D'accord. Alors je mets aux voix. Qui est-ce qui est favorable au vœu présenté par Monsieur Bourquard ? Qui est-ce qui s'abstient sur le vœu ? Qui est-ce qui s'oppose au vœu ? Voilà. Merci, et bonsoir.

Adopté à l'unanimité,

Le Conseil Municipal de Melun réuni le 8 novembre 2018 :

DEMANDE à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Melun – Val de Seine, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et des Châteaux, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, Monsieur le Président de la communauté de communes Bassée – Montois, de s'associer dans la création d'une structure de coordination des actions de prévention des crues dans le cadre des GEMAPI intercommunaux et de s'associer dans la conduite d'une étude visant à la mise en place de bassins de régulation des eaux pluviales, de bassins d'expansions des crues ainsi que d'un plan de végétalisation des rives des rivières et rus de ce bassin versant.

PROPOSE aux Maires des communes de Voisenon, Rubelles, Saint Germain Laxis, Maincy , Moisenay, Crisenoy, Sivry-Courtry, Blandy, Champeaux, Mormant, Bombon, Fontains, Saint Méry, La Chapelle Gauthier, Saint Ouen en Brie, La Chapelle Rablais, Fontenailles, Villeneuve les Bordes, Nangis, Grandpuits, Rampillon, Bréau, de s'associer dans la création d'un syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Almont.

DIT que l'appui de l'Agence de bassin Seine – Normandie sera sollicité dans la définition et la conduite de cette étude.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h30.